



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes, à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, Mme Nassera HAMZA, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Valéry BARNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Vianney RASKIN à M. Guillaume BOUDY, M. Yoann LAMARQUE à Mme Isabelle de CRECY, M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN à Mme Sandrine du MESNIL, M. Thomas KLEIN à Mme Nassera HAMZA, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Yves LAURENT à M. Louis-Michel BONNE, Mme Olfa COUSSEAU à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS, M. Loïc DEGNY à Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

Absent non-représenté :

Conseiller municipal -
Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Sandrine du MESNIL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2022-116 Rapports d'activité des délégataires de service public pour l'année 2021

- Conseil Municipal du 14 décembre 2022 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1, L. 1411-3 et L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5,

Vu l'examen du rapport des délégataires de service public de la Ville de Suresnes par la Commission consultative des services publics locaux, qui s'est réunie le 24 novembre 2022,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Article unique. Prend acte des rapports des délégataires de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, l'établissement d'accueil du jeune enfant Les Goélands, la gestion des courts de tennis situés rue des Houtraits, la gestion du Théâtre Jean Vilar, la gestion du cinéma le Capitole, la gestion des parcs de stationnement publics souterrains, l'exploitation du stationnement payant sur voirie, du chauffage urbain, et la mise en fourrière des véhicules, annexés ci-après.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 5 janvier 2023

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 9 janvier 2023 et publié/affiché le 16 décembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
le Responsable de la Gestion des Instances
A. MEZANGEAU



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes



Commission consultative des services publics locaux

Jeudi 24 novembre 2022 - 16h
Salle de la Clairière et réunion sur teams

Présentation annuelle des rapports des délégués de service public

Année 2021

En application de l'article L.1413-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Ordre du jour

A.	Délégation de service public de l'établissement d'accueil du jeune enfant Les Goélands.....	3
B.	Délégation de service public du chauffage urbain	6
C.	Délégation de service public pour la gestion des parcs de stationnement publics souterrains	13
D.	Délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie.....	21
E.	Délégation de service public marchés forains	32
F.	Délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules.....	36
G.	Délégation de service public du tennis des Houtraits.....	39
H.	Délégation de service public du cinéma le Capitole.....	43
I.	Délégation de service public du théâtre Jean Vilar	48

A. Délégation de service public de l'établissement d'accueil du jeune enfant Les Goélands

INTRODUCTION

La gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) « Les Goélands » situé 20, rue Raymond Cosson à Suresnes a été confiée par contrat de concession par la Ville au gestionnaire privé People & Baby à compter du 31 juillet 2017 pour une durée de 5 ans. Le renouvellement de la gestion en délégation de service public est effective depuis août 2022. Il a été également convenu de déléguer la gestion de la crèche Blanche Neige à la même date.

1. BILAN DE L'ACTIVITE

1.1 INDICATEURS D'ACTIVITE

95 enfants ont fréquenté l'établissement sur l'année 2021 contre 82 en 2020. Le nombre d'heures réalisées d'accueil est en hausse de 32% dû à un impact moindre de la situation sanitaire : fermeture de 3 semaines en avril seulement.

Le taux d'occupation sur l'année est de 72% contre 60% en 2020, soit des données comparables avec une année de fonctionnement hors fermeture en raison du contexte sanitaire.

1.2 EVALUATION DE LA QUALITE DE SERVICE

L'établissement Les Goélands est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. La capacité d'accueil de la structure est de 53 places réparties en trois sections : 15 bébés, 17 moyens et 21 grands. 51 places sont attribuées par la Ville ; 2 places « entreprises » sont commercialisées par People & Baby.

50% des familles sont accueillies en contrat de 5 jours par semaine ; 9% en contrat 4 jours par semaine ; 16% en contrat 3 jours par semaine ; 12% entre 1 et 3 jours.

95 enfants ont été accueillis sur l'établissement en 2021, sur la totalité des 53 places offertes. 92% des enfants ont été accueillis en accueil régulier, 7% en accueil occasionnel et 1% en accueil d'urgence.

Différentes activités proposées aux enfants et/ou parents ponctuent l'année dans le cadre du projet pédagogique « Génération durable ». Ce dernier s'articule autour de 5 axes :

- **Nature** : Alimentation bio et de proximité, achats éco-responsables (couches par exemple), ateliers autour de la nature, jardins potagers et murs végétaux ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

- **Beau** : Choix des couleurs (sobres) et des matériaux de la crèche (sensitifs), le mois des couleurs ;
- **Zen** : Ateliers de relaxation et de gestion des émotions pour enfants et parents ;
- **Communication** : Communication gestuelle, langue des signes, ateliers autour du conte et de l'expression, programme de relation familles innovant (ateliers avec les parents, happy week, summer camp, la fête des mots, 4 réunions de rentrée – 2 pour la section des bébés, 1 pour la section des moyens, 1 pour la section des grands) ;
- **Ouverture sur le monde** : Eveil aux langues étrangères, réseau de crèche bilingues, sensibilisation à l'art et à la musique, journée de l'Asie, Carnaval notamment avec des événements réadaptés tout au long de l'année

People & baby a mis en place une lettre d'information « Actus parents » pour présenter aux familles les ateliers pédagogiques, transmettre des informations sur la vie de la crèche, les événements à venir, faire des focus sur des thématiques particulières (ex. mise à l'honneur des papas). Des fiches, notamment sur l'alimentation, ont été créées et affichées à direction des parents à titre d'information.

5 rencontres avec les parents ont pu avoir lieu à partir de fin juin à la suite d'un allègement progressif des protocoles sanitaires.

Une seule enquête de satisfaction a été réalisée en novembre 2021 contre deux habituellement : en raison du confinement d'avril la précédente n'a pu être mise en place. Sur l'ensemble des items évalués, les familles sont satisfaites à 100%, mais vu le peu de réponse (7 au total) les résultats ne sont pas pertinents.

2 audits ont été réalisés pendant l'année 2021 :

- 1 sanitaire en mars : reprend les analyses de l'air, de l'eau, les vérifications techniques, les sécurisations des locaux, le nettoyage des locaux (quelques points à améliorer notamment sur le nettoyage de quelques zones de la crèche)
- 1 pédagogique en juin : conformité sur la réponse aux besoins de l'enfant dans la journée, présence de la direction sur le terrain, aménagement des espaces, verbalisation des professionnelles vers les enfants, le placement des professionnelles dans les sections, projet pédagogique écrit, diffusé et appliqué par les professionnelles.

2. BILAN HUMAIN ET FINANCIER

2.1 BILAN RH

Le personnel prévu au contrat est composé d'1 Directrice infirmière puéricultrice, 1 Directrice Adjointe EJE, de 2 EJE, d'1 psychomotricienne, de 4 auxiliaires de puériculture, de 8 agents petite enfance et de 2 agents techniques, soit **19 ETP**.

En moyenne sur l'année 2021, l'équipe est constituée de **16,5 ETP**. L'écart porte sur 2,5 ETP éducatif non recruté en moyenne sur l'année et direction (départ de l'adjointe fin mai, remplacée en septembre) : à noter, le changement d'une directrice infirmière puéricultrice par une directrice EJE en août.

En 2021, 5 stagiaires ont été accueillies à la crèche des Goélands (CAP petite enfance, collègue, DE de psychomotricité). La crèche a eu recours à 3 vacataires : un médecin (6h/mois), un psychologue (8h/mois) et un musicien (6h/mois).

Le taux de qualification du personnel éducatif est de 39% en moyenne sur l'année. Le taux prévu au contrat par le délégataire (48%) a été atteint 11 jours sur les 7 premiers mois. Il a été convenu d'un commun accord que ce taux de qualification (48%) soit abaissé à 43% pour la dernière année de contrat. Ce taux (43%) a été atteint 38 jours sur les 5 derniers mois de l'année. Pour autant, le taux prévu dans le code de la santé publique (40%) a été atteint pendant 132 jours sur 220.

3 formations ont été suivies en 2021, soit 80 heures de formation cumulée sur l'année pour l'ensemble de l'équipe. 3 formations techniques ont été dispensées : HACCP, portage et Lutte contre l'incendie / gestes d'urgence.

L'établissement enregistre un taux d'absentéisme de 5,94%, avec une forte proportion d'arrêts maladie (arrêts pour Covid) et un pourcentage non négligeable d'accident de trajet ou de travail.

Le taux de turn-over 2021 est de 28,95%, comprenant 8 démissions et 1 fin de période d'essai, nécessitant un recours important aux personnels volants du groupe et à l'intérim.

2.2 RAPPEL DE LA TARIFICATION

People and Baby a perçu 878 625€ de recettes sur l'année 2021, dont 12 750€ d'aide exceptionnelle COVID de la CAF et 161 269 € de participation de la ville pour l'année. Les charges d'exploitation (dépenses) s'élèvent à 981 857€. Soit un déficit provisoire de 103 232 € sur l'exercice 2021.

La ville a appliqué des pénalités prévues par contrat au délégataire pour non-remplacement et non-respect des taux de qualification du personnel pour un montant de 54 400 € sur l'année.

CONCLUSION

L'année 2021 a été marquée par la situation sanitaire de la covid-19 notamment en début d'année et qui a continué à nécessiter des adaptations de la part de l'équipe de direction pour répondre aux besoins des familles et aux recommandations sanitaires, impliquant une baisse des indicateurs d'activité et financiers.

Il est à noter un déficit de personnel sur l'année et un turn-over conséquent. L'équipe a malgré tout poursuivi la mise en œuvre de son projet pédagogique et maintenu une communication régulière avec les familles.

B. Délégation de service public du chauffage urbain

INTRODUCTION

La gestion du chauffage urbain a été confiée par contrat de concession par la Ville à SOCLIS : groupement de deux sociétés : DALKIA et ENGIE ENERGIE SERVICES à compter du 30 mars 1999, et ce pour une durée de 25 ans.

1. BILAN DE L'ACTIVITE

L'année 2021 s'est caractérisée par un climat plus froid que l'année 2020, soit 2 228 DJU (Degrés Jour Unifié, qui est un indice de rigueur climatique : plus le DJU est élevé plus il fait froid) : +20,9 % par rapport à 2020.

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
DJU	2 063	2 038	2 029	1 842	2 228

1.1 Indicateurs d'activités

a) La consommation de combustible par la chaufferie

La consommation de gaz naturel a augmenté passant à 101 857 MWh en 2021 contre 92 796 MWh en 2020 (+9%) en cohérence avec les températures plus froides.

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
MWh	100 215	101 425	98 665	92 796	101 857

La consommation de gaz naturel sur le site de la chaufferie se décompose en :

- Consommation sur l'unité de cogénération : 61 609MWh, soit une consommation stable par rapport à 2020 (61 895 MWh). Il n'y a pas eu de post combustion en 2021.

La post-combustion : La méthode consiste à augmenter la puissance fournie par la turbine, en brûlant les fumées issues de la turbine lors de la première combustion. Cette méthode nécessite de réinjecter une quantité de gaz à brûler pour augmenter la température des fumées et ainsi disposer de plus de vapeur pour faire fonctionner la turbine à vapeur. La post-combustion n'est pas utilisée lorsque les tarifs EDF sont bas et que la vente d'électricité n'est pas intéressante, car la post-combustion nécessite d'utiliser du gaz et dégrade le rendement de l'installation.

- Consommation des chaudières : 40 248 MWh soit une forte augmentation (+30,25%) par rapport à 2020 (30 900 MWh) en cohérence avec les températures plus froides.

La consommation d'électricité est de 387 135 kWh en 2021 soit une augmentation (+24%) par rapport à 2020 (312 004 kWh) en cohérence avec les températures plus froides.

Comme en 2020, il n'y a eu en 2021 aucune chaleur importée, la production de la chaufferie de Suresnes a parfaitement répondu aux besoins.

b) Vente

- Puissances souscrites des abonnements

En 2021 la puissance totale souscrite était de 47 060kW (46 103kW en 2020).

Cette puissance souscrite se répartit entre environ 7 684 équivalents logements chauffés (ratio de 6KW/logement en prenant en compte la puissance souscrite des bâtiments tertiaires).

En 2021, il n'y a pas eu de nouveaux raccordements au réseau.

- Vente de chaleur

La vente de chaleur aux abonnés a augmenté de 16% en 2021 puisqu'elle passe de 53 346 MWh en 2020 à 61 883 MWh. Les ratios MWh/DJU restent cohérents d'une année à l'autre car les variations de ventes de chaleur sont corrélées aux variations de température.

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
MWh	58 935	60 097	57 840	53 346	61 883

c) Rendement de l'installation

Le rendement* de l'installation (rapport entre l'énergie produite et l'énergie vendue) est supérieur à l'année 2020 à savoir 88,2% au lieu de 87,7%.

*Calcul du rendement inclus le rendement de la chaufferie et les déperditions du réseau de chaleur

Accuse de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

1.2 Evaluation de la qualité du service

a) Indicateur de qualité

Il n'y a pas eu en 2021 d'incidents rencontrés au niveau de l'air (rejets conformes arrêté préfectoral) et du bruit (aucune plainte).

Concernant les déchets, la centrale et les réseaux ne génèrent que très peu de déchets. Deux enlèvements de bidons, filtres et emballages souillés ont été réalisés en 2021.

La consommation d'eau (2 148 m³) est liée aux fuites du réseau et aux vidanges pendant l'arrêt technique.

Sur l'exercice 2021 : 20 341 tonnes de CO₂ ont été émises contre 18 516 tonnes en 2020. Cette augmentation est corrélée à la rigueur climatique.

Dans le cadre du second Plan National d'Allocation de Quotas de CO₂ l'allocation des quotas carbone baisse chaque année, elle est de 2 821 tonnes de CO₂ alloué pour 2021. Les émissions de gaz à effet de serre émis sont donc supérieures au quota alloué : la différence doit être compensée en achetant des quotas supplémentaires sur le marché du carbone.

b) Travaux

- Développement du réseau

La puissance totale de la chaufferie est de 44 MW thermiques (incluant la chaudière de post combustion).

La puissance maximale appelée à -7°C à l'extérieur, est d'environ 29 MW, soit 66% de la puissance totale disponible en chaufferie. Le réseau dispose donc d'une capacité de développement d'environ 15 MW pour le raccordement possible de nouveaux immeubles (ce qui représente environ 2 500 équivalent logement supplémentaire) dans un rayon de 5,5 km sous chaussée.

La distribution de chaleur est divisée en 3 réseaux distincts :

- Réseau Haute Pression sud : 2,5 km
- Réseau Haute Pression nord : 3 km
- Réseau Basse Pression appelé « Korus » : 1,245 km (réseau posé en 2008)

- Travaux de branchement

Il n'y a pas eu de nouvelles résidences raccordées

- Travaux d'investissement

A la suite de la signature de l'avenant n°5 avec la ville de Suresnes les travaux relatifs au verdissement du réseau de chaleur ont été réalisés au cours de l'exercice.

- Génie civil pour l'échangeur Haute Pression/ Basse Pression (HP/BP) mai-septembre 2021
- Electricité automatismes Mai - octobre 2021
- Hydraulique HP/ BP juin-aout 2021

- Liaison hydraulique enterrée SOCLIS/ICEIS septembre-octobre 2021
- Remplacement des échangeurs du réseau Sud juillet-septembre 2021
- **Travaux de Gros entretien renouvellement**

Le total des travaux de GER est de 490 904€ H.T. cette somme se répartit entre 44% de travaux réalisés les sous stations, 56% de travaux réalisés en chaufferie gaz, et 0% de travaux sur le réseau. Cela correspond à +91 171€ du prévisionnel. Cette augmentation est liée aux travaux réalisés sur le remplacement du brûleur et au remplacement des armoires électriques.

Prévu 2021	399 733	Prévu 2022	337 358
Réalisé 2021	490 904	Réalisé 2022	-

2. BILAN HUMAIN ET FINANCIER

2.1 Bilan RH

Cette donnée reste stable, à savoir :

- 1 chef d'exploitation à 30% d'affectation,
- 3 techniciens d'exploitation à 100% d'affectation.

Le personnel reçoit annuellement la formation des chauffeurs à la sécurité pour les grandes installations de combustion, assurée par l'APAVE.

2.2 Rappel de la tarification, recettes et dépenses

a) Evolution de la tarification

Moyenne annuelle :

MOYENNES ANNUELLES	R1C en € H.T. / MWh*	R2A en € H.T. / KW	
		R2C en € H.T. / KW**	R3C en € H.T. / KW***
2004	27,165	23,799	22,459
2005	34,689	24,553	22,683
2006	43,358	25,319	22,337

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

2007	39,357	25,871	22,562
2008	54,126	26,701	22,787
2009	40,947	27,314	23,014
2010	46,987	27,524	23,246
2011	55,105	28,554	23,458
2012	58,932	29,667	23,000
2013	55,357	37,574	9,979
2014	50,101		43,451
2015	46,586		44,132
2016	35,887		44,460
2017	41,321		45,032
2018	50,269		45,782
2019	38,568		46,634
2020	27,725		47,378
2021	77,61		48,85

Le prix de l'énergie a augmenté de 180% puisque le R1 est passé de 27,725 € HT/MWh à 77,61 € HT/MWh cette augmentation est liée aux variations du prix du gaz. Le R2 a quant à lui progressé de 3%.

Les évolutions constatées du R1 entre 2012 et 2021 suivent l'évolution du prix des produits pétroliers.

**R1 : élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie réputées nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer le réchauffage d'un mètre cube d'eau froide à distribuer sous forme d'eau chaude sanitaire*

*** R2 : élément représentant le coût des prestations de conduite, de petit entretien et d'entretien courant nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires pour la fourniture d'énergie*

**** R3 : élément fixe réparti à la puissance souscrite représentant les charges financières de reprise des investissements existants et de premier établissement*

b) **Recettes/dépenses**

	Année 2020	Année 2021	Ecart 2021/2020
<i>Recettes</i>	6 554 129	11 381 504	+ 4 827 375
Dépenses	6 174 448	10 710 855	+ 4 536 407
Soit un résultat net :	379 681	670 649	290 968

Le résultat net est de 670 649€, il est en augmentation par rapport à l'exercice précédent lié à l'augmentation des recettes.

Le taux de rentabilité du contrat (résultat courant avant impôt/ chiffre d'affaires total) :

$$815\,516 / 11\,381\,504 = 7\%$$

Il n'y a donc pas de somme à restituer par SOCLIS à la ville car le taux de rentabilité ne dépasse pas 7% conformément à l'avenant n°3, article 8.

c) **Redevance en faveur de la ville**

Une redevance pour occupation du domaine public est versé qui concerne :

- les mètres linéaires occupés par le réseau ;
- les mètres carrés occupés par la chaufferie.

De même, une redevance destinée à contribuer à la couverture des frais de contrôle et de gestion de la délégation, est versée par le délégataire.

	Année 2020	Année 2021	Ecart
<i>Redevance</i>	132 357,59€	135 028,67	+ 2 671,08

CONCLUSION

La société SOCLIS déclare ne pas avoir eu de difficultés particulières sur l'exercice 2021 (différents, réclamations, interruptions hors arrêt technique etc.)

Objectif 2022

Deux raccordements étaient à l'étude depuis 2018:

- COGEDIM Paris Métropole : immeuble de logements situé au 50 rue de Verdun et 6-14 rue Benoit Malon mise en service réalisé en 2022 ;
- Travaux de restructuration du bâtiment situé 24-28 Av. du Général de Gaulle (logements et bureaux) ; mise en service 2022

Deux autres nouveaux raccordements sont prévus :

- Bâtiment Murmures au 42 rue Rouget de Lisle mise en service envisagé 2023
- Projet Immobilier 33 quai Gallieni : prospection en cours

C. Délégation de service public pour la gestion des parcs de stationnement publics souterrains

Introduction

La ville de Suresnes dispose en 2021 de 8 parcs de stationnement souterrains exploités et gérés par la société EFFIA Stationnement dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'une concession, pour une durée de 20 ans depuis le 1^{er} juillet 2014 :

- Jules Ferry
- Charles Péguy
- Henri IV
- Franklin Roosevelt
- Belvédère
- Desbassayns de Richemont
- Place de la Paix
- Caron Jaurès (depuis le 1^{er} juillet 2021)

Les principaux faits marquants de l'année 2021 ont été :

- Reprise du parking Caron-Jaurès au 1^{er} juillet;
- Travaux de rénovation des peintures et des luminaires ont été entrepris sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 11 février 2022 dans le parking Caron-Jaurès.
- Sur proposition de la Ville et pour répondre à la demande des administrés et des commerçants, les travaux ont été suspendus le temps des festivités de fin d'année afin d'accueillir la clientèle des commerces à proximité dans le parking. La configuration du parking a fait en sorte que son compartimentage en deux parties nous a permis également de maintenir la présence de nos abonnés lors de ces gros travaux.

La principale difficulté rencontrée est liée à la fraude (pratique du petit-train et deux-roues passant sur le côté de la barrière droite). Le renouvellement du matériel de péage est prévu en 2024, avec des barrières articulées et des lecteurs de plaques minéralogiques, réduiront considérablement ce type de fraude

PARCS	EQUIPEMENTS ET SERVICES
Caron-Jaurès 25 rue Albert Caron	260 places dont 6 électriques et 6 PMR, sur 1 niveau 1 borne entrée, 2 borne sortie, 1 caisse automatique Paiement : espèce, CB, prélèvement automatique, GR total Démarreur de batterie, gonfleur de pneus
Place de la Paix Place de la Paix	105 places dont 3 électriques et 3 PMR, sur 1 niveau - Zone réservée aux 2-roues motorisés 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 caisse automatique, 5 lecteurs accès piétons, ascenseur, 1 lecteur accès véhicule nuit, 2 lecteurs accès véhicule zone privative Hauts-de-Seine Habitat Paiement : pièces, CB, GR total, chèque-parking
Charles Péguy 20 rue Etienne Dolet	157 places dont 3 électriques et 4 PMR, sur 1 niveau - Zone réservée aux 2-roues motorisés – Zone sécurisée vélos 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 lecteur accès véhicule nuit, 1 caisse automatique, 1 caisse manuelle, 2 lecteurs accès piétons Paiement : pièces, CB, GR total, chèque-parking Accompagnement à la place, assistance PMR, prêt de parapluie, charriots course, aspirateur, chargeur téléphone, gonfleur pneu, démarreur, cireuse à chaussure
Jules Ferry 33 rue Jules Ferry	89 places dont 3 électriques et 2 PMR, sur 1 niveau, 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 lecteur accès véhicule nuit, 1 caisse automatique, 1 lecteur accès piétons Paiement : pièces, CB, GR total, chèque-parking
Henri IV Place Henri IV	225 places dont 3 électriques et 5 PMR, sur 1 niveau - Zone réservée aux 2-roues motorisées - Parc sécurisé vélos 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 caisse automatique, 3 lecteurs accès piétons, 1 ascenseur, 1 lecteur accès véhicule nuit Paiement : pièces, CB, GR total Lavage véhicule sans eau, diffusion musicale
Belvédère Place du Ratrait	160 places dont 3 électriques et 4 PMR sur 3 niveaux - Zone réservée aux 2-roues motorisées, ascenseur 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 caisse automatique, ascenseur, 2 lecteurs accès piétons, 1 lecteur accès véhicule nuit Paiement : pièces, CB, GR total, chèque-parking
Franklin Roosevelt 32 avenue Franklin Roosevelt	275 places dont 3 électriques et 6 PMR, sur 4 niveaux - Zone réservée aux 2-roues motorisées 1 borne entrée, 1 borne sortie, 1 lecteur accès piétons, 1 ascenseur, 1 caisse automatique, 1 caisse manuelle Paiement : pièces, CB, GR total, chèque-parking Accompagnement à la place, assistance PMR, prêt de parapluie, démarreur, chargeur téléphone, cireuse à chaussure
Desbassayns de Richemont 9 rue Desbassayns de Richemont	91 places dont 2 PMR, sur 1 niveau – Zone réservée aux 2-roues motorisées 1 borne entrée, 1 borne sortie, 2 lecteurs accès piétons Paiement : prélèvement

1. Bilan de l'activité

1.1 Indicateurs d'activités

Fréquentation générale

EFFIA Stationnement	Nombre de places 2021	Nombre tickets horaires			Nombre moyen abonnés		
		2020	2021	Evol 2021/2020	2020	2021	Evol 2021/2020
Place de la Paix	105	1 497	1493	-0,3%	55	58	5,5%
Albert Caron	260	-	11 728	-	-	65	
Charles Péguy	157	39 809	64 121	+61,1%	133	128	-3,8%
Jules Ferry	89	49 537	59 581	+20,3%	48	49	2,1%
Henri IV	225	32 903	39 031	+18,6%	233	206	-11,6%
Belvédère	160	4 186	4 889	+16,8%	141	138	-2,1%
Franklin Roosevelt	275	31 259	38 323	+22,6%	342	336	-1,8%
Desbassayns de Richemont	91	-	-	-	95	86	-9,5%
Sous-Total :	1 362	159 191	219 166	+37,7%	1 047	1066	1,8%
Différentiel 2021/2020	+23,6% (intégration du parc Albert Caron)						

Fréquentation horaire

La progression du nombre de clients horaires est importante sur 2021 en comparant à 2020. En effet, cette évolution s'établit à + 37,7 % (soit + 59 975 paiements). Cela s'explique par une reprise de l'activité à partir du mois de mars 2021, après une année 2020 impactée par un contexte sanitaire et social défavorable. Il est également à signaler l'intégration au périmètre de la DSP du parking Caron-Jaurès au 1^{er} juillet 2021, pourvoyeur de clients horaires notamment les jours de marché.

On retrouve une fréquentation quasi similaire à l'année 2019 avec ses 210 587 tickets, si l'on ne prend pas en considération l'apport du parc Caron-Jaurès.

Fréquentation abonnée

Globalement, en 2021, 1051 abonnements ont été commercialisés en moyenne chaque mois sur l'ensemble des parcs de la DSP contre 1047 en moyenne en 2020. Il n'y a pas eu de reprise importante en 2021 malgré la fin progressive des restrictions sur les derniers mois de l'année.

Notons un apport visible par la reprise du parc Caron à partir de septembre 2021.

Commentaires sur la fréquentation des parcs 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Charles Péguy	Véritable parking de centre-ville, le parking Charles Péguy présente un phénomène de relais pendulaire entre les abonnés résidents et les abonnés jour. Le nombre d'abonnés est en très légère diminution par rapport à 2020 (-3,8%).
Jules Ferry	La fréquentation mensuelle moyenne est en augmentation par rapport à 2020. Le nombre d'abonnement a progressé (+2,1%).
Henri IV	Ce parc accuse une baisse de fréquentation importante par rapport à l'année 2020 (-11,6% sur les abonnés). Le nombre de ticket horodateur a progressé par rapport à l'année 2020 (+18,6%)
Belvédère	La fréquentation horaire du parking a fortement augmenté (+16.8%). Le nombre d'abonné a diminué de -2,1% par rapport à 2020.
Franklin Roosevelt	Principalement clientèle abonnés professionnel et horaires due à la présence de l'Hôpital Foch. Toutefois, la présence du parc INDIGO de l'hôpital représente une concurrence importante. Il est constaté une forte augmentation de la fréquentation horaire de +22,6% par rapport à l'année 2020. Le nombre d'abonnés a diminué de -1,8% sur l'année.
Desbassayns de Richemont	Le parking Desbassayns de Richemont est entièrement dédié aux abonnés. Le nombre d'abonnés a fortement diminué durant l'année (-9,5% par rapport à 2020). Il s'agit, pour plus de 74%, d'abonnés résidents.
Place de la Paix	La fréquentation horaire du parking a très légèrement diminué (-0,3%). L'augmentation du nombre d'abonnés reste modeste avec +5,5% sur l'année.

1.2 Evaluation de la qualité du service

Enquête client mystère / Satisfaction des usagers :

Visite client mystère : pas d'éléments.

En effet, le contexte sanitaire et social exceptionnel de l'année 2021 n'était propice à mener une enquête auprès d'une clientèle quasi-absente et du personnel soumis à présence partielle.

Lors de la dernière Enquête Satisfaction Client menée en 2019, les parkings de Suresnes ont obtenu une note de satisfaction globale de 7,27/10.

Une nouvelle enquête sera menée en 2022.

Principales interventions de maintenance

Sur l'ensemble des parcs, la maintenance concerne la dépose et pose de caisse automatique, borne entrée, sortie, lecteur piétons, lecteur véhicules nuit ainsi que diverses interventions correctives tout au long de l'année (réparations, nettoyage, sécurisation, etc.).

Surveillance des parcs

Le parc Charles Péguy est équipé d'un système de vidéo protection de 8 caméras reportées sur un moniteur placé dans le bureau d'accueil. Dans le parc Charles Péguy sont également reportées toutes les caméras de vidéo-protection des autres parcs. En dehors des heures d'ouverture, les parcs sont rendus hermétiques par la fermeture des portails en entrée et en sortie des véhicules ainsi que les accès piétons.

Lors de la fermeture du bureau d'accueil, un report des appels clients et des alarmes des parcs est opéré vers notre plateforme de télésurveillance CPAD. Le CPAD est un PC de centralisation et de téléopération à distance. Ce service centralisé est situé au sein des locaux EFFIA au 20 rue Hector Malot à Paris 12ème.

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Les principales fonctions centralisées et opérables à distance sont les suivantes :

- La gestion technique centralisée des principaux organes techniques et de sécurité des parcs ;
- La vidéo protection et l'interphonie ;
- Les matériels d'accès et de péage.

2. Bilan humain & financier :

2.1. Bilan RH

Le personnel mis à disposition pour la gestion des parcs suresnois est :

- Encadrement : un directeur régional, un responsable de zone, un responsable de site confirmé,
- Equipe sur site : cinq agents de stationnement.

2.2. Rappel de la tarification

Les recettes globales du parking Franklin Roosevelt progressent de 5 % en 2021 par rapport à 2020. La hausse concerne les produits d'abonnements qui progressent de 19 600€. L'hôpital Foch est le principal pourvoyeur de clientèle. Malgré tout, les recettes restent inférieures au prévisionnel de -8,21 %. Un écart similaire de -10,3% par rapport au prévisionnel est observé sur le parking Desbassayns de Richemont.

Les recettes du parking Belvédère ont progressé de 2 % en 2021 par rapport à 2020 mais ne compensent pas l'écart avec le CEP qui se creuse à -16 300€.

Les recettes du parking Charles Péguy ont progressé de 9 % en 2021 par rapport à 2020. La baisse de la recette des produits d'abonnements est nettement compensée par l'augmentation de la recette horaire. Les recettes cumulées sur ce parc en 2021 restent néanmoins en dessous du CEP (-39 k€).

Le parc Caron-Jaurès a été repris au 1^{er} juillet 2021, il n'y a donc pas de comparatif n-1. Il a subi de nombreux travaux sur le 2^{ème} semestre 2021, ce qui a impacté les recettes, notamment horaire. De plus, les abonnés ont été repris progressivement entre juillet et octobre 2021. En conséquence, les recettes sont nettement en dessous du CEP à hauteur de -43,4 % soit -34 400€.

Le parking Henri IV est très déficitaire par rapport au CEP avec une différence de -103 000€ (Absence de clients horaires durant le premier trimestre et durant les congés d'été et à la rentrée scolaire et absence du renouvellement des abonnements résiliés en fin d'année 2020).

En revanche, on observe une nette progression des recettes cumulées pour le parking Jules Ferry qui dépassent le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) de +56 000€. Le parking Place de la Paix n'est pas en reste avec une recette globalement supérieure de 17% en 2021 par rapport à l'année précédente et +1,7% par rapport au CEP.

La tarification : Forfaits

Il s'agit de formules de stationnement de courte durée, disponibles directement à l'accueil du parc Charles Péguy aux heures de présence du personnel. Le forfait permet un stationnement et une accessibilité 24h/24 durant la période souhaitée.

Durée	Montant TTC
Hebdomadaire	36,40 €
Mensuel	88,40 €

La tarification : Abonnements mensuels (tous sauf Caron-Jaurès)

Formule	Montant TTC	Validité
Nuit & W-E Place de la Paix	39,00 €	Nuit et weekend
Moto	40,30 €	Tous les jours / 24h/24
Résident Place de la Paix	60,00 €	Tous les jours / 7h à 22h
Jour	60,20 €	6j/7 - 7h à 22h
Résident suresnois	80,50 €	Tous les jours / 24h/24
Permanent non suresnois	87,60 €	Tous les jours / 24h/24
Réservée	122,60 €	Tous les jours / 24h/24
Camion Charles Péguy	122,60 €	Tous les jours / 24h/24

La tarification : Abonnements mensuels (Caron-Jaurès)

Formule	Montant TTC	Validité
Moto	36,00 €	Tous les jours / 24h/24
ZAC Caron	40,00 €	Tous les jours / 7h à 22h
Jour	60,20 €	6j/7 - 7h à 22h
Résident suresnois	70,00 €	Tous les jours / 24h/24
Permanent non suresnois	78,00 €	Tous les jours / 24h/24

La tarification : Horaires (tous sauf Caron-Jaurès)

<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>
De 00h00 à 00h15	0,00 €	De 04h15 à 04h30	5,50 €	De 08h30 à 08h45	7,50 €
De 00h15 à 00h30	1,00 €	De 04h30 à 04h45	5,70 €	De 08h45 à 09h00	7,50 €
De 00h30 à 00h45	1,50 €	De 04h45 à 05h00	5,90 €	De 09h00 à 09h15	7,50 €
De 00h45 à 01h00	1,90 €	De 05h00 à 05h15	6,10 €	De 09h15 à 09h30	7,60 €
De 01h00 à 01h15	2,30 €	De 05h15 à 05h30	6,30 €	De 09h30 à 09h45	7,70 €
De 01h15 à 01h30	2,80 €	De 05h30 à 05h45	6,40 €	De 09h45 à 10h00	7,70 €
De 01h30 à 01h45	3,10 €	De 05h45 à 06h00	6,50 €	De 10h00 à 10h15	7,80 €
De 01h45 à 02h00	3,40 €	De 06h00 à 06h15	6,60 €	De 10h15 à 10h30	7,80 €
De 02h00 à 02h15	3,60 €	De 06h15 à 06h30	6,70 €	De 10h30 à 10h45	7,90 €
De 02h15 à 02h30	3,80 €	De 06h30 à 06h45	6,80 €	De 10h45 à 11h00	8,00 €
De 02h30 à 02h45	4,00 €	De 06h45 à 07h00	6,90 €	De 11h00 à 11h15	8,00 €
De 02h45 à 03h00	4,20 €	De 07h00 à 07h15	7,00 €	De 11h15 à 11h30	8,10 €
De 03h00 à 03h15	4,40 €	De 07h15 à 07h30	7,10 €	De 11h30 à 11h45	8,10 €
De 03h15 à 03h30	4,60 €	De 07h30 à 07h45	7,20 €	De 11h45 à 12h00	8,20 €
De 03h30 à 03h45	4,80 €	De 07h45 à 08h00	7,30 €	De 12h00 à 24h00	16,70 €
De 03h45 à 04h00	5,00 €	De 08h00 à 08h15	7,40 €		
De 04h00 à 04h15	5,20 €	De 08h15 à 08h30	7,40 €		

La tarification : Horaires (Caron-Jaurès)

<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>
De 00h00 à 00h15	0,00 €	De 04h15 à 04h30	5,30 €	De 08h30 à 08h45	7,20 €
De 00h15 à 00h30	1,00 €	De 04h30 à 04h45	5,50 €	De 08h45 à 09h00	7,30 €
De 00h30 à 00h45	1,50 €	De 04h45 à 05h00	5,60 €	De 09h00 à 09h15	7,30 €
De 00h45 à 01h00	1,90 €	De 05h00 à 05h15	5,90 €	De 09h15 à 09h30	7,40 €
De 01h00 à 01h15	2,30 €	De 05h15 à 05h30	6,10 €	De 09h30 à 09h45	7,40 €
De 01h15 à 01h30	2,70 €	De 05h30 à 05h45	6,20 €	De 09h45 à 10h00	7,50 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

De 01h30 à 01h45	3,00 €
De 01h45 à 02h00	3,30 €
De 02h00 à 02h15	3,50 €
De 02h15 à 02h30	3,70 €
De 02h30 à 02h45	3,90 €
De 02h45 à 03h00	4,10 €
De 03h00 à 03h15	4,30 €
De 03h15 à 03h30	4,50 €
De 03h30 à 03h45	4,70 €
De 03h45 à 04h00	4,90 €
De 04h00 à 04h15	5,10 €

De 05h45 à 06h00	6,30 €
De 06h00 à 06h15	6,40 €
De 06h15 à 06h30	6,50 €
De 06h30 à 06h45	6,60 €
De 06h45 à 07h00	6,70 €
De 07h00 à 07h15	6,80 €
De 07h15 à 07h30	6,90 €
De 07h30 à 07h45	7,00 €
De 07h45 à 08h00	7,10 €
De 08h00 à 08h15	7,10 €
De 08h15 à 08h30	7,20 €

De 10h00 à 10h15	7,50 €
De 10h15 à 10h30	7,50 €
De 10h30 à 10h45	7,60 €
De 10h45 à 11h00	7,60 €
De 11h00 à 11h15	7,80 €
De 11h15 à 11h30	7,80 €
De 11h30 à 11h45	7,90 €
De 11h45 à 12h00	8,20 €
De 12h00 à 15h00	16,30 €
De 15h00 à 24h00	16,30 €

Recettes annuelles HT par parc de stationnement

PARCS	Année 2020 Réalisé	Année 2021 Réalisé	Année 2021 CEP	Écart Réalisé/CEP
Charles Péguy	206 539	224 104	264 811	-40 707
Jules Ferry	130 478	148 622	134 266	14 356
Henri IV	248 459	245 300	335 551	-90 251
Belvédère	108 727	110 535	124 384	-13 849
F. Roosevelt	282340	298 248	324 930	-26 682
Desbassayns de Richemont	70 497	65 072	72 556	-7 484
Place de la Paix	37 376	39 459	59 218	-19 759
Caron-Jaurès	0	44 858	74 518	-29 660
Recettes diverses	22 627	31 198	38 741	-7 543
Total :	1 107 043 €	1 207 396 €	1 428 975 €	-221 579 €

La recette globale des parcs de stationnement de Suresnes est en hausse de 9,07 % en 2021 par rapport à 2020. Cette progression est liée à la fin progressive des restrictions liées à la pandémie sur les derniers mois de 2021, et à l'intégration dans le périmètre de la DSP du parking Caron-Jaurès à partir du mois de juillet 2021.

Néanmoins, malgré une légère hausse sur 2021 par rapport à l'année 2020 qui fut catastrophique, le niveau de recettes n'est pas encore à la hauteur du compte d'exploitation prévisionnel, et de l'année 2019, puisque les résultats 2021 sont en baisse de 221 000€, soit 15,5 %, par rapport au prévisionnel.

Chiffre d'affaires

	2020	2021
Recettes horaires	416 492€	518 343€
Recettes abonnements	667 924€	657 855€
Autres recettes (publicité)	22 627€	3 198€
Chiffre d'affaire en € HT	1 107 043€	1 207 396€
Évolution		+ 9,07%

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Redevances 2021 HT versées à la Ville

Redevance de mise à disposition :	74 938 €
Redevance pour frais de contrôle :	10 705 €
Redevance de performance :	0 € (prévue au CEP à 11 532 €)
Total :	<u>85 643 €</u> (33 172€ en 2020)

La redevance de performance sur le CA est soumise à un seuil. Pour être versée, le CA devait être de 1 413K€ ce qui n'est pas le cas. Ainsi il ne peut y avoir de versement de cette redevance.

La redevance de performance sur les dépenses directes est versée uniquement si la redevance de performance sur le CA est due et si les charges directes réelles sont inférieures aux charges directes prévues au CEP.

Pour 2021, nous ne percevons donc pas de redevances de performance.

Conclusion

Résultats net après impôts							
2018		2019		2020		2021	
CEP	Réel	CEP	Réel	CEP	Réel	CEP	Réel
-9 511€	-3 475 €	-10 982€	27 030 €	-26 819€	43 162€	-9 698€	50 888€

D. Délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie

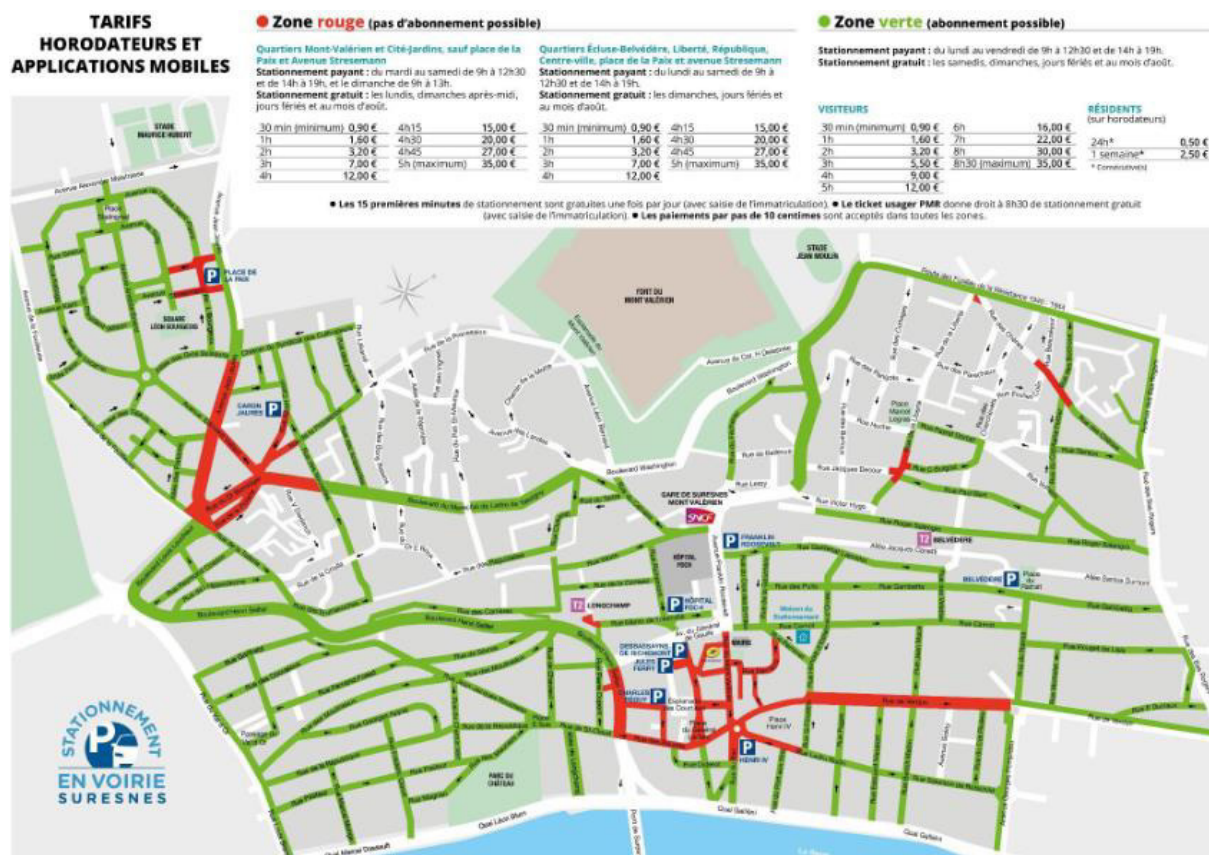
INTRODUCTION

La délégation d'exploitation du stationnement payant sur voirie, confiée à la société Suresnes Urbis Park, a démarré le 13 juillet 2016 pour une durée de 10 ans. L'échéance de la convention est le 31 juillet 2026. La société Urbis Park a changé de nom, elle est devenue Transdev Park.

Les missions principales sont :

- La mise en place du plan de stationnement
- L'investissement, l'entretien et la maintenance du nouveau parc d'horodateurs
- La mise en place de toutes nouvelles technologies facilitant les modes de paiement et services aux usagers
- La mise en place et l'entretien de la signalisation horizontale (marquage des places et indications du caractère payant)
- L'installation (fourniture, installation, entretien, gestion) d'un système de gestion centralisée des horodateurs, permettant ainsi une connaissance en temps réel du taux de paiement et du taux d'occupation
- La perception du paiement des redevances de stationnement
- Le comptage des recettes avec remise à la trésorerie dans le cadre d'une régie
- La conception et la vente des titres de stationnement par abonnement
- Le développement d'actions de communication et de politiques attractives (campagne avec les commerçants, etc.) – conception et diffusion des documents de communication et d'information auprès des usagers
- La mise en place et l'alimentation de l'Observatoire du stationnement payant
- L'ouverture de la Maison du stationnement afin d'accueillir les abonnés et tous les usagers.
- Les missions suivantes ont été ajoutées à compter de la date d'entrée en vigueur de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant au 1er janvier 2018 :
 - o Le contrôle du stationnement payant,
 - o Le recrutement et la gestion d'agents de contrôle du stationnement,
 - o L'établissement et la gestion du paiement par les usagers du forfait de post stationnement (FPS) dans le délai de trois mois prévu à l'article L2333-87 du CGCT,
 - o Le transfert des forfaits de post stationnement non payés dans le délai de 5 jours à l'ANTAI,
 - o L'encaissement des recettes de stationnement (recettes horaires et abonnements) et du forfait de post stationnement dans le cadre d'une convention de mandat,
 - o La gestion des contestations liées au recouvrement du forfait de post stationnement.

Au 1^{er} juin 2021, le périmètre du stationnement payant a augmenté de 150 places et le nouveau plan est le suivant :



1. Bilan de l'activité

1.1 Indicateurs d'activités

Gestion des abonnés

Deux statuts d'abonnés sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2017 : « Résident » et « Professionnel ». Au 1^{er} mars 2017, un nouveau statut « Professions et activités d'intérêt public » (PAIP¹), assimilé techniquement et comptablement au statut « Résident », a été créé à la demande de la Ville.

L'inscription des abonnés est réalisable sur le site Internet www.voirie-suresnes.fr (sauf PAIP) ou par le personnel du délégataire à la Maison du stationnement. Différents justificatifs sont demandés au moment de l'inscription.

Les tarifs pour les abonnements sont les suivants :

Abonnement Résident et PAIP

Annuel : 120 €

Mensuel : 12 €

¹ Disponible, sous condition, pour :

- tout agent de la fonction publique territoriale, d'Etat et hospitalière ;
- les personnels des établissements publics communaux (CCAS, Caisse des Ecoles, etc.) ;
- les personnels des associations intervenant au domicile des Suresnois et sous convention de partenariat ou en marché public avec la Ville de Suresnes ou un de ses établissements publics communaux.

Semaine : 2,50 €
Journée : 0,50 €

Abonnement Professionnel

Annuel : 290 €
Mensuel : 29 €

En 2021, ont été enregistrés 9 440 demandes d'ayant-droits, dont 7 398 en Résident et PAIP, et 786 en Professionnel.

En outre, 949 véhicules municipaux (véhicules de service et d'intervention) et véhicules d'intervention des entreprises en contrat avec la Ville ont été exonérés des droits de stationnement. Egalement, depuis le mois de mai 2021, 307 ayants-droits se sont enregistrés en tant que PMR.

Durant l'année 2021, 9 192 abonnements mensuels Résident, 1 262 abonnements mensuels Professionnel ont été vendus. Concernant les abonnements annuels, 2 095 abonnements Résident et 259 abonnements Professionnel ont été vendus. Ce qui constitue une augmentation par rapport à 2019 (7487 mensuels Résident et 1292 mensuels Professionnel. et 291 annuels Professionnel sauf pour les abonnements annuels résidents qui étaient de 2020).

Le contrôle du stationnement

La gestion des FPS est passée en « cycle complet » (l'ANTAI propose aux collectivités de notifier pour leur compte les avis de paiement) par modification la convention initiale passée avec l'ANTAI entre le 4 juin au 11 juillet 2018. C'est-à-dire que le mode de paiement rapide (sous 5 jours) du FPS, a été supprimé.

La convention de délégation a été modifiée par voie d'avenant pour inclure le pré-contrôle à distance depuis le mois de juillet 2021. Cette évolution a permis d'optimiser le contrôle du stationnement et d'inciter l'usager à payer spontanément son stationnement.

En 2021, il a été émis 105 356 FPS dont 34 503 en zone rouge et 70 853 en zone verte, soit une hausse de 28,09% par rapport à l'année 2020.

La gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

Lorsqu'un usager reçoit un FPS qu'il estime injustifié, il a la possibilité de faire un recours simplifié en expliquant pour quelle raison le FPS n'aurait pas dû lui être envoyé et en prouvant sa bonne foi avec des pièces justificatives (un ticket de stationnement, une erreur de saisie de plaque, une carte mobilité inclusion stationnement, etc.)

Les équipes de gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont traité 3 895 RAPO pour l'année 2021, soit l'équivalent de 3,7% des FPS émis.

Pour l'année 2021, 2 351 RAPO ont été acceptés et 1 497 ont été refusés.

Rappel 2020 : 1567 RAPO traités (soit l'équivalent de 1,91% des FPS émis) et 806 RAPO ont été acceptés et 759 refusés.

1.2 Evaluation de la qualité du service

Les événements majeurs de l'année 2021

- La restructuration du site internet afin d'améliorer le parcours client des usagers.
- Le déploiement des nouveaux tarifs horaires et professionnels et l'augmentation du montant des FPS à 35 € sur les zones verte et rouge, avec la possibilité d'émettre deux FPS par jour sur les zones rouge.
- Le déploiement d'une extension du stationnement payant de 150 places.
- Le déploiement de la possibilité d'enregistrer les véhicules des usagers PMR à la maison du stationnement et sur le site internet, ainsi que la mise en place de la prise d'un ticket « PMR » gratuit d'une validité de 24 heures, sur les horodateurs et les applications de paiement mobile pour les usagers détenteurs d'une carte CMI stationnement.
- Le déploiement du pré-contrôle à distance avec un véhicule LAPI en zone verte et d'un centre de revue d'images situé à la maison du stationnement. Les images faites par le LAPI sont visionnées par un agent assermenté dès que la plaque d'immatriculation n'est pas reconnue comme étant en règle (abonnement en cours, paiement d'un ticket horodateur, enregistrement de la carte CMI stationnement, etc.). Toutes les autres images sont immédiatement supprimées. L'agent assermenté vérifie l'environnement et le véhicule pour s'assurer que le FPS est bien justifié. Si c'est le cas, le FPS est envoyé à l'adresse de la carte grise du véhicule contrôlé.

Les travaux d'entretien

L'équipe d'exploitation du délégataire, sous la responsabilité du responsable de secteur assure la maintenance, l'entretien préventif et curatif, et la collecte des horodateurs de Suresnes.

Dans le cadre de l'entretien curatif des horodateurs, la Gestion Technique Centralisée (GTC) permet d'identifier les pannes nécessitant une intervention. Le technicien intervient dans un délai inférieur à 2 heures. La réparation est généralement effectuée, par remplacement du sous-ensemble défectueux ou des consommables. En 2021, le délégataire a réalisé 285 interventions curatives, 2950 visites préventives et 2517 nettoyages d'horodateurs.

Les investissements réalisés par le délégataire

Les horodateurs

Les zones payantes sont couvertes par 232 horodateurs Strada PAL. Les 232 horodateurs acceptent les modes de paiement classiques : pièces, cartes bancaires, paiement sans contact (NFC). Ils sont équipés d'un clavier alphanumérique et d'un écran couleur pour une meilleure visibilité et un plus grand confort pour les utilisateurs. La saisie de l'immatriculation permet l'obtention et le contrôle d'une gratuité de 15 minutes, une fois par jour pour tous les utilisateurs.

Le marquage au sol

En novembre 2016, 3 169 places ont été matérialisées par du marquage au sol. Sur la zone verte, le mot « PAYANT » est tracé en couleur blanche. Sur la zone rouge, le mot « PAYANT » a été tracé de couleur rouge. En 2018, dans le cadre des deux phases de déploiement de l'extension du plan de stationnement, il a été réalisé le marquage au sol de 1308 places supplémentaires. En 2021, le marquage au sol a permis d'ajouter 150 places au stationnement payant.

Le marquage au sol est réalisé en peinture thermoplastique conformément à la réglementation en vigueur.

Le paiement par téléphonie mobile

Depuis le 26 octobre 2016, Transdev Park a déployé le paiement par téléphonie mobile sur l'ensemble de la zone payante.

Pour la première fois en France, il a été déployé dans une même ville, les deux plus grands opérateurs de paiement par téléphonie mobile : le système Paybyphone, et le système Whoosh! de Flowbird. En moyenne sur l'année 2021, le pourcentage du paiement du stationnement par téléphonie mobile est de 46,11% sur la ville de Suresnes, soit 10,31% de plus que l'année passée.

Le site Internet dédié au stationnement sur la voirie de Suresnes

Depuis 2016, le délégataire a déployé le site Internet dédié au stationnement sur la voirie de Suresnes (www.voirie-suresnes.fr) avec toutes les informations nécessaires pour les utilisateurs. Le site internet permet également l'inscription en ligne des abonnements, ainsi que le paiement des abonnements.

Depuis, le 1^{er} janvier 2018, et dans le cadre de la gestion du contrôle du stationnement et la gestion des RAPO, le site internet permet le paiement des FPS, et le dépôt des recours administratif préalable obligatoire (RAPO).

L'organisation de la collecte

La collecte des horodateurs est effectuée 1 fois par semaine sur une partie du parc d'horodateurs. La Gestion Technique Centralisée permet d'organiser les tournées de collecte. Pour des raisons évidentes de sécurité, l'ordre des tournées est régulièrement modifié.

La collecte des horodateurs s'effectue avec des chariots de collecte. Ces derniers sont équipés d'un verrouillage rendant impossible l'extraction de pièces de monnaie. Au terme de la collecte physique des horodateurs, l'agent collecteur et l'accompagnateur rapatrient les fonds dans les locaux de la maison du stationnement.

Lors de la collecte d'un horodateur, un ticket de contrôle est imprimé. Il comporte toutes les informations financières et les informations de collecte. Les horodateurs reliés à la GTC sont disponibles dans la base de données financières du logiciel de centralisation :

- L'ensemble des données financières sont renseignées par le responsable du site dans notre système comptable. Un premier rapprochement est réalisé avec les éléments disponibles dans la GTC.
- Une analyse des écarts éventuels est réalisée.
- Les fonds sont déposés sur le compte bancaire de Transdev Park Suresnes via le transporteur de fonds, Brink's.

Conformément à l'annexe 13 de la convention de délégation, et de la gestion des recettes financières, Transdev Park Suresnes a procédé à l'ouverture d'un compte bancaire dédié aux recettes du stationnement payant et de l'encaissement des FPS pour la ville de Suresnes.

Le responsable du site procède à un rapprochement entre les reversements des fonds effectués et les montants crédités sur le compte. Un compte rendu financier détaillé est remis chaque mois à la ville de Suresnes.

La communication

Dans le cadre de l'extension du stationnement payant au 1^{er} mai 2021, le guide du stationnement et le site internet ont été mis à jour. Le pré-contrôle à distance et la lutte contre la fraude des fausses cartes PMR ont donné lieu à la création et distribution sur les parebrises des flyers d'information pour l'enregistrement des usagers PMR.

2. Bilan humain & financier

2.1. Bilan RH

Les moyens humains

Au 31 décembre 2021, 3 personnes sont affectées à l'exploitation de la voirie, et 8 personnes sont affectées au contrôle du stationnement (total 11 ETP) :

- 1 responsable de site voirie à temps plein,
- 1 technicien de maintenance et collecte à temps plein,
- 1 assistante de direction et d'exploitation à temps plein,
- 1 chef d'équipe en charge du contrôle,
- 7 contrôleurs du stationnement.

Les intervenants

Le délégataire travaille avec les prestataires suivants :

- Transdev Park Services pour la mise à disposition du personnel ;
- CSV-Moovia pour la mise à disposition du personnel de contrôle ;
- Flowbird pour la fourniture du matériel horodateurs, de la solution de gestion du stationnement, des applications de contrôle et de la gestion des RAPO (recours Administratif Préalable Obligatoire) et d'une solution de paiement par téléphonie mobile ;
- Extenso pour l'administration du portail Web pour la gestion des abonnés ;
- Paybyphone pour la fourniture de la solution de paiement par téléphonie mobile ;
- Ultra Fluide pour le plan de communication ;
- Get Com pour les travaux de génie civil et marquage au sol.

La Maison du stationnement

La Maison du stationnement est ouverte depuis le 15 novembre 2016 au 32 rue Carnot. Elle a été créée pour répondre aux questions relatives au stationnement en voirie et plus particulièrement à la création des ayants droit pour les abonnés résidents et professionnels, aux demandes de renseignements sur le paiement par internet ou par application mobile, et le paiement des FPS jusqu'au 11 juillet 2018.

Les horaires d'ouverture au public (En dehors de ces horaires, la Maison du stationnement travaille mais ne reçoit pas de public.) de la Maison du stationnement sont :

- Lundi de 14h à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Samedi de 9h à 13h

Les moyens techniques d'exploitation

Le délégataire dispose de :

- 1 véhicule de service utilitaire,
- 1 véhicule de type LAPI pour le contrôle du stationnement payant.

Accusé de réception en préfecture 092-219200730-20221214-Delib2022-116-DE Date de réception préfecture : 09/01/2023

- 1 local d'accueil situé 32 rue Carnot à Suresnes,
- 1 local « revue d'images » situé au 32 rue Carnot à Suresnes,
- 1 lot de maintenance pour entretien et réparation,
- 1 lot de consommables (tickets, piles, batteries, etc.),
- 1 lot de produits d'entretien (produit anti-tag, produits pour retirer les autocollants, etc.),
- 1 boîte d'outillages spécifiques,
- 232 horodateurs de type Strada PAL.

2.2 Rappel de la tarification

La capacité de stationnement payant sur voirie pour l'année 2021 est de 4 963 places avec 2 zones tarifaires :

- *Zone rouge (zone rotative)* : 483 places situées à proximité des commerces et services (565 en 2020),
- *Zone verte (zone résidentielle)* : 4 480 places situées dans les secteurs à dominante résidentielle (4229 en 2020).

Le stationnement est gratuit au mois d'août sur toutes les zones.

La tarification

Depuis le 1^{er} mai 2021, en dehors du mois d'août gratuit, les tarifs sont les suivants : sur toutes les zones, 15 minutes gratuites 1 fois par jour avec saisie de la plaque d'immatriculation.

● **Zone rouge (pas d'abonnement possible)**

Quartiers Mont-Valérien et Cité-Jardins, sauf place de la Paix et Avenue Stresemann

Stationnement payant : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, et le dimanche de 9h à 13h.

Stationnement gratuit : les lundis, dimanches après-midi, jours fériés et au mois d'août.

30 min (minimum)	0,90 €	4h15	15,00 €
1h	1,60 €	4h30	20,00 €
2h	3,20 €	4h45	27,00 €
3h	7,00 €	5h (maximum)	35,00 €
4h	12,00 €		

Quartiers Écluse-Belvédère, Liberté, République, Centre-ville, place de la Paix et avenue Stresemann

Stationnement payant : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Stationnement gratuit : les dimanches, jours fériés et au mois d'août.

30 min (minimum)	0,90 €	4h15	15,00 €
1h	1,60 €	4h30	20,00 €
2h	3,20 €	4h45	27,00 €
3h	7,00 €	5h (maximum)	35,00 €
4h	12,00 €		

● **Zone verte (abonnement possible)**

Stationnement payant : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Stationnement gratuit : les samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août.

VISITEURS

30 min (minimum)	0,90 €	6h	16,00 €
1h	1,60 €	7h	22,00 €
2h	3,20 €	8h	30,00 €
3h	5,50 €	8h30 (maximum)	35,00 €
4h	9,00 €		
5h	12,00 €		

RÉSIDENTS

(sur horodateurs)

24h*	0,50 €
1 semaine*	2,50 €

* Consécutives(s)

Abonnement Résidents

ABONNEMENT HEBDOMADAIRE	2,50€
ABONNEMENT MENSUEL	12€
ABONNEMENT ANNUEL	120€

Abonnement Professionnels

ABONNEMENT MENSUEL	29€
ABONNEMENT ANNUEL	290€

Les recettes liées aux abonnements

Année 2021	Recettes Abonnés					
Canal de paiement	Numéraire sur horodateurs	CB sur horodateurs	PaybyPhone / Whoosh DFTNET	Portail Web	Maison du Stationnement	Total
Recette totales TTC encaissées	7 806€	13 416,50€	66493,68€	324 528,20€	134 424,03€	546 668,41€
Part de chaque canal sur le total des recettes Abonnés	1%	2%	13%	59%	25%	

En 2021, plus de la moitié des abonnés sont passés directement par le portail web pour s'inscrire et payer leur abonnement.

Le paiement sur horodateur reste marginal dans la mesure où il ne permet de prendre que les abonnements journée et semaine. Le paiement par application mobile reste également peu utilisé, car il n'est pas encore très connu des usagers abonnés.

Les recettes « abonnés » sont les plus élevées aux mois de mars (82 239,18 €, tout canal confondu) et de septembre (67 452,90 €, tout canal confondu), au moment des renouvellements des abonnements annuels (décalé de 77 jours à la suite de la gratuité pendant la période COVID).

Les recettes horaires hors abonnement

Année 2021	Recettes horaires				
Canal de paiement	Numéraire sur horodateurs	CB sur horodateurs	PaybyPhone	Whoosh!	Total
Recette totales TTC encaissées	148 578,84 €	428 513,70 €	421 302,11 €	24 151,80 €	1 022 545,45€
Part de chaque canal sur le total des recettes horaires	15%	42 %	41%	2%	

Le paiement du stationnement hors abonnement par solution dématérialisée est largement majoritaire :

- par carte bancaire à l'horodateur (42% comme en 2020),
- téléphone mobile pour payer son stationnement représente 43% (39% en 2020).

Les autres recettes

Aux recettes horaires et Abonnés, s'ajoutent les recettes perçues dans l'année pour l'occupation de places de stationnement payant par des tiers dans le cadre de travaux. La somme totale de ces « droits de place » pour 2020 est de 90 159,00 €.

Les recettes totales

Pour 2021, la répartition des recettes totales annuelles est :

Type de recette	Recettes abonnements	Recettes horaires	Recettes « Droit de place »	Total
Total annuel	546 668,41 €	1 022 546,45 €	90 159 €	1 659 373,86 €

Rappel 2020 :

Type de recette	Recettes abonnements	Recettes horaires	Recettes « Droit de place »	Total
Total annuel	416 690,41 €	783 565,05 €	131 573,00 €	1 331 828,46 €

Les tickets gratuits

En 2021, 168 680 tickets de 15 minutes gratuites ont été émis, soit une moyenne de 15 335 tickets par mois. C'est 52 % de plus qu'en 2020.

La répartition des recettes

590 514 transactions ont été enregistrées en 2021 (462 533 en 2020)

À l'horodateur, le ticket moyen est de 1,88 € (1,06 € en 2020) si on inclut le ticket gratuit dans les comptages, et de 2,63 € en excluant les tickets gratuits (1,40 € en 2020).

Les recettes de stationnement restant à la collectivité

- Part garantie : 480 000 €
- Part variable : 497 812 €
- Revenu affecté au contrôle : 12 640 €

Total 2021 : 990 452 € (892 297 € en 2020).

Le chiffre d'affaires global et résultat courant du délégataire

Le chiffre d'affaires du délégataire 2021 s'élève à 594 797 € (-5,2% par rapport à 2020) et comprend :

- Les facturations mensuelles correspondant à 80% du chiffre d'affaires prévisionnel et régularisations l'année 2021 d'un montant de 557 435€ HT ;
- La facturation des frais bancaires pour un montant de 37 360€ HT ;
- Des écarts de règlements favorable pour le délégataire sur la TVA pour 2€.

CONCLUSION

	Recette de stationnement (horaire, abonnement, droits de place	Revenus de la Ville	Rémunération délégataire	Charges du délégataire
CEP 2021	1 959 344€	1 080 403€	878 941€	883 403€
Réel 2021	1 659 373€	990 452€	668 921€	1 033 116€
Ecart Réel/CEP 2021	-15%	-8%	-24%	17%
CEP 2020	2 347 293€	1 196 188€	1 151 105€	845 858€
Réel 2020	1 645 223€	892 296€	752 926€	847 510€
Ecart Réel/CEP 2020	-30%	-25%	-35%	0%
CEP 2019	2 095 965€	1 120 790€	975 176€	828 049€
Réel 2019	1 630 548€	981 807€	731 354€	860 230€
Ecart Réel/CEP 2019	-22%	-12%	-25%	4%
CEP 2018	1 844 637€	973 391€	871 246€	875 076€
Réel 2018	1 531 843€	879 937€	651 906€	827 831€
Ecart Réel/CEP 2018	-17%	-10%	-25%	-5%

E. Délégation de service public marchés forains

Introduction :

- La Ville de Suresnes a confié, par convention de délégation de service public, à la SAS Les fils de Madame Géraud l'exploitation des marchés d'approvisionnement, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette durée initiale a été prolongée de 5 ans et trois mois notamment du fait des travaux réalisés sur la halle Caron en 2017. La concession prendra ainsi fin le 1^{er} juin 2028.

1. Bilan de l'activité

1.1 Entretien, matériel et travaux :

Le délégataire a assuré la livraison de produits d'entretien et de quincaillerie (douilles) et a procédé à la vérification des étals par le bureau de contrôle OIGF en vue de la Commission de sécurité d'avril 2022.

1.2 Animation :

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, aucune animation n'a pu être programmée durant le 1^{er} semestre 2021. Seules des animations de Noël ont pu être organisées le samedi 11 décembre 2021 sur le marché Zola et dimanche 12 décembre 2021 sur le marché Caron (animation musicale, ateliers créatifs à destination des enfants, et photos offertes avec le père Noël). Aucune animation n'avait pu se tenir l'année précédente, en raison du contexte sanitaire.

1.3 Commission extra-municipale des marchés :

Le Délégataire a participé à l'ensemble des Commissions Extra-Municipales des Marchés Forains qui ont eu lieu les :

- 21 janvier 2021,
- 8 avril 2021,
- 24 juin 2021,

1.4 Elections des représentants des commerçants :

Afin d'améliorer la représentativité des commerçants forains en commission extra-municipale des marchés forains, il a été décidé en commission des marchés d'organiser des élections de représentants au sein des marchés. Le délégataire a accompagné la Ville à cet effet. Ces élections se sont tenues le samedi 11 septembre 2021 sur le marché Zola et le dimanche 12 septembre 2021 sur le marché Caron. A l'issue de ces élections, 4 commerçants ont été élus (2 représentants élus pour chacun des 2 marchés).

1.5 Nombres de commerçants :

Marché Zola :

Le marché Zola comptait 34 commerçants abonnés (33 en 2020). À ces abonnés, il convient d'ajouter une moyenne de 30 à 40 casuels.

Marché Caron :

Le marché Caron-Jaurès comptait 59 abonnés (58 en 2020). À ces abonnés, il convient d'ajouter une moyenne de 30 casuels.

1.6 Evaluation de la qualité du service

Compte tenu des périodes de confinement en 2020 et 2021, le comparatif des animations réalisées sur les marchés est peu pertinent puisque la seule animation réalisée en 2021 a eu lieu lors des fêtes de fin d'année.

2. Bilan humain & financier :

2.1 Bilan RH

Sept salariés sont affectés à cette exploitation : un responsable régional, un responsable d'exploitation, et cinq agents techniques. Le délégataire a systématiquement fait remplacer le régisseur lors de ses congés.

2.2 Rappel de la tarification recettes & dépenses

Les tarifs des droits de place 2022 ont été actualisés conformément à la clause d'actualisation tarifaire de l'article 2 de l'avenant n°11, modifié par l'avenant n°12 du traité d'exploitation des marchés d'approvisionnement. Les tarifs ont été établis à partir de ceux actuellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les marchés Zola et Caron-Jaurès.

TARIF 2021 (HT)		
	Tarifs actualisés	
Droit de places	Simplifiés	
Sur allée principale, transversale ou de passage	<u>Caron-Jaurès</u>	<u>Zola</u>
<u>Place couverte</u>		
Le mètre linéaire de façade	4,98€	3,93€
<u>Place Découverte</u>		
Le mètre linéaire de façade	2,15€	
<u>Commerçants non abonnés</u>		
Supplément par mètre linéaire de façade	1,03€	
Redevance animation		
Par commerçant, par séance	1,71€	
Droit de raccordement électrique		

Par commerçant raccordé et par séance	2,50€	
TARIF 2020 (HT)		
	Tarifs actualisés	
Droit de places	Simplifiés	
Sur allée principale, transversale ou de passage	<u>Caron-Jaurès</u>	<u>Zola</u>
<u>Place couverte</u>		
Le mètre linéaire de façade	4,83€	3,81€
<u>Place Découverte</u>		
Le mètre linéaire de façade	2,08€	
<u>Commerçants non abonnés</u>		
Supplément par mètre linéaire de façade	0,99€	
Redevance animation		
Par commerçant, par séance	1,65 €	
Droit de raccordement électrique		
Par commerçant raccordé et par séance	2,50€	

La redevance d'animation permet d'abonder le budget destiné au financement des actions de promotion et de communication en faveur de l'activité du marché et des commerçants.

La redevance animation collectée au titre de l'année 2021 représente 23 656 euros H.T. (17 835 € H.T. avaient été collectés au titre de l'année 2020).

Au total pour 2021, les recettes du groupe GERAUD s'élèvent à 544 850 € pour 538 594 € de dépenses avec un résultat d'exploitation égal à 6 256 €. La redevance versée à la ville est d'un montant de 200 256 €.

Conclusion

- Le dernier trimestre 2022 a vu la programmation d'animations destinées à attirer de nouveaux clients : ferme pédagogique les 24 et 25 septembre, découverte de fruits et légumes grâce à l'intervention de l'association Interfel le 15 octobre dans le cadre de la semaine du goût, coupe du monde les 19 et 20 novembre, Noël les 10 et 11 décembre. Il est prévu d'organiser d'autres événements festifs en 2023,
- La Ville a réalisé un film de promotion des marchés dont la diffusion au cinéma du Capitole est supportée par les commerçants via leur redevance animation (du 12 octobre 2022 au 14 mars 2023, puis du 18 octobre 2023 au 05 mars 2024),
- Cette diffusion sera accompagnée d'une promotion sur les réseaux sociaux de la Ville via des vidéos « capsules » réalisées par la Direction de la communication,
- Création d'un carré « Bio » au marché Caron
- Après de longues négociations avec le délégataire, il a été décidé de mettre à disposition des commerçants du marché Zola de nouvelles bâches sans leur en faire supporter le coût.

Ces bâches ont été inaugurées mercredi 09 novembre 2022 en présence de Monsieur le Maire, des services de la Ville et du délégataire. Les nouvelles bâches sont plus confortables et apportent un plus grand confort et une plus grande protection aux commerçants et à leurs clients.

Axes d'amélioration :

- Amélioration de la prise en charge et de la valorisation des biodéchets
- Développement des animations sur les marchés notamment en lien avec les clubs sportifs et les associations de la ville

F. Délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a porté attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du service de mise en fourrière automobile de la ville de Suresnes à la SARL INTER DEPANNAGE, sise 99, rue du Général ROGUET 92110 CLICHY LA GARENNE, représentée par son gérant Monsieur ALYWAN CHAFIC.

Le contrat de délégation est consenti pour une durée de 5 ans, le démarrage de l'exploitation a été fixé au **3 août 2018 jusqu'au 3 août 2023**.

Dans le cadre de cette délégation, les missions du délégataire en tant qu'exploitant sont :

- L'enlèvement, le transport et la mise en fourrière 24h/24h et 7j/7j, ainsi que les dimanches et les jours fériés, des véhicules en infraction sur demande de l'autorité compétente.
- Le gardiennage 24 h / 24 et 7 j / 7 sous scellés administratifs desdits véhicules parqués dans l'enceinte du ou des terrains précités ;
- La restitution des véhicules après paiement par le contrevenant, ou obtention d'une mainlevée conformément aux tarifs fixés par arrêté ministériel ;
- La remise aux Domaines ou la mise à la destruction après expertise des véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires ;
- Le déplacement de véhicules lors de manifestations organisées par la Ville, de manifestations imprévues ou de travaux urgents lorsque l'intérêt public l'exigera et sur le lieu désigné par l'agent de police ;
- La tenue d'un registre récapitulatif de l'ensemble des mouvements de véhicules qui sera mis à la disposition de la Ville.

1 Bilan d'activité

1.1. Indicateurs d'activités

	Fourrière PN	Fourrière PM	En destruction (PM)	Donnés au domaine (PM)	Rendus aux propriétaires (PM)	En cours d'instruction (PM)
2018	144	383	35	0	348	0
2019	14	380	33	0	191	156
2020	129	387	31	12	236	108
2021	69	379	36	8	327	8

1.2. Evaluation de la qualité du service

	Respect des délais d'intervention					
	Délais réglementaires (gênants/abusifs)	Stationnements gênants				Stat. abusifs
		Délais dépassés				
	< 20 mn ou < 3 h	20 mn à 1h20	1h20 à 2h20	2h20 à 3h20	3h20 à 4h20	> 3 h
2020	61 %	35 %	1 %	2 %	1 %	0 %
2021	51 %	43 %	2 %	2 %	1 %	1 %

2 Tarification et bilan financier

2.1 Tarification

Le montant des tarifs d'enlèvement et de gardiennage est fixé par arrêté ministériel.

Catégories des véhicules	Montant (en euros)
Cyclomoteurs, motocyclettes (tricycles) moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse ne peut excéder par construction, 25 km/h	45.70
Autres véhicules immatriculés	45.70
Voitures particulières	116.56
Véhicules PL 7.5 t PTAC 3.5 t	122.00
Véhicules PL 19 t PTAC 7.5 t	213.40
Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	274.40

Les frais de garde journalière

Catégories des véhicules	Montant (en euros)
Cyclomoteurs, motocyclettes (tricycles) moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse ne peut excéder par construction, 25 km/h	3.00
Autres véhicules immatriculés	3.00
Voitures particulières	6.18
Véhicules PL 7.5 t PTAC 3.5 t	9.20
Véhicules PL 19 t PTAC 7.5 t	9.20
Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	9.20

2.2 Bilan financier

	Chiffre d'affaires (TTC)	Résultat d'exploitation
2018	62 847 €	5 553 €
2019	53 353 €	4 232 €

2020	70 485 €	6 616 €
2021	92 958 €	9 745 €

En contrepartie du droit d'exploiter le service public de la fourrière, le Délégué verse à la Ville une contrepartie financière annuelle d'un montant 7 500 € HT.

De même, selon le contrat, une redevance de contrôle destinée à contribuer à la couverture des frais et de contrôle de la délégation, d'un montant annuel de 2 500 € HT doit être versée par le délégataire.

Cependant, malgré les titres de recettes émis par la ville et les relances de la Trésorerie cette redevance n'est, à ce jour, pas perçue par la Ville.

Une redevance de superperformance (versée par le délégataire) est également prévue, au-delà du 500^{ème} véhicule enlevé par année civil correspondant à 15 % du CA HT (pas appliqué en 2021 car nous ne sommes pas à 500 véhicules).

G. Délégation de service public du tennis des Houtraits

- L'analyse de la Délégation de Service Public est établie sur la saison de septembre 2021 à septembre 2022.
- Le contrat est conclu pour une période de 5 ans du 1er septembre 2018 au 31 août 2023

1. Bilan de l'activité :

1.1 Indicateurs d'activités

Le Tennis Club de Suresnes a poursuivi ses efforts de développement dans la continuité des saisons précédentes. Pour rappel, les 2 dernières saisons étaient partiellement perturbées par le Covid.

Le Tennis club de Suresnes a réussi à développer l'attractivité de l'Ecole de tennis, a investi de façon importante dans les infrastructures du Club pour le rendre plus chaleureux et augmenter le nombre d'adhérents.

Pour preuve, le TCS est passé de 409 enfants inscrits en 2020-2021 à 417 en 2021-2022 et pour la saison en cours à 440 inscrits. Au total, le TCS recense 670 adhérents dont près de 40 % de femmes contre 15% il y a 4 ans. Le club a su développer la mixité de ses effectifs.

Le TCS organise également des stages pendant les vacances scolaires qui rencontrent un franc succès (60 d'enfants inscrits).

Le TCS a reconduit et étendu la mise à disposition du terrain n°6 gratuitement à tous les enfants de l'école (tous les jours, vacances comprises).

1.2 Evaluation de la qualité du service

Cette année de nombreux effort ont été faits dans le développement de l'offre avec le :

- Développement du tennis santé
- Développement des Cours de Yoga
- Développement des Cours de coaching

Les retombées ont été significatives avec une hausse des adhésions.

Le TCS a continué d'investir dans les infrastructures :

- Investissement dans un défibrillateur ;
- Aménagement d'une terrasse dans le prolongement du club-house ;
- Construction d'espaces de rangement pour les professeurs ;
- Aménagement de la salle de sport ;

- Remplacement des canalisations des terrains 2 et 4 ;
- Remplacement des bancs des terrains 1, 3 et 5 et chaise d'arbitre pour le 1 ;
- Fermeture amovible sur les côtés des terrains 3 et 5.

De plus, le TCS prévoit cette année de continuer à investir dans ces infrastructures :

- Aménagement de la terrasse du terrain de boule ;
- Mise en place du système Mojjo (tennis connecté : système de caméras intelligentes qui permettent d'analyser le jeu);
- Changement des éclairages du terrain 3 et 5 en Led ;
- Construction d'un espace de rangement pour tout le matériel de réfection des terrains ;
- Construction d'un atelier pour les outils permettant de libérer plus d'espace de stockage pour la restauration, remplacement du grillage du terrain n°2.

Par ailleurs, le TCS étudie la possibilité d'ajouter une bulle de septembre à avril sur le terrain numéro 2 qui permettrait d'accueillir 30 à 40 enfants en plus, 15 à 20 adhérents et une équipe de compétition, la possibilité d'acquérir du foncier attenant au terrain 1 pour y faire construire un terrain de Padel. Ce projet est conditionné à un investissement et une préemption de la ville.

2. Bilan humain & financier :

2.1 Bilan RH

Les effectifs sont stables avec 8 salariés dont 6 à temps plein pour assurer le bon fonctionnement de l'offre.

Poste occupé	Durée du contrat CDI-CDD - temps plein/temps partiel (si temps partiel, indiquer pourcentage)	Qualifications	Missions
Responsable référent des enseignants	CDI temps plein	Diplôme d'Etat	Responsable de l'enseignement et de l'école de tennis Organisation Encadrement et enseignement sur le terrain
Responsable administratif Animateur de club Enseignant	CDI temps plein	Diplôme d'Etat Diplôme juge arbitre 2 ^{ème} degré Master (bac+5)	Responsable administratif Accueil, Gestion, Relations Ligue/FFT, responsable adsl, animateur de club Juge arbitrage des tournois Enseignant Capitanat équipe

Adjoint au responsable de l'école	CDI temps plein	Diplôme d'Etat	Seconde le responsable de l'école de tennis, enseignement sur le terrain Responsable tennis féminin Entrainement équipe dames
Enseignant	CDI temps plein	Diplôme d'Etat	Enseignant école de tennis. Entrainement des équipes seniors H
Enseignant	CDI temps partiel (36%)	Diplôme d'Etat	Enseignement au sein de l'école de tennis
Gardien / accueil	CDI temps plein	-	Accueil
Gardien	CDI temps plein	-	Gardiennage entretien courts
Gardien/ accueil	Week end	-	Accueil week-end

2.2. Rappel de la tarification, recettes et dépenses

La tarification :

Le coût de l'adhésion (licence incluse) est de 383 € pour un enfant, 353 € pour le 2^{ème} enfant d'une même fratrie et 333 € pour les enfants suivants. Le coût l'adhésion (licence incluse) pour un adulte est de 545 € et 489 € pour le conjoint. Une formule avec des invitations est possible moyennant 80 € les 10 invitations, ce concept favorise l'échange et le partage. Ces tarifs sont restés stables depuis plusieurs saisons.

Les recettes et dépenses:

L'ensemble des revenus de l'année sont stables 355 926 € contre 358 106 € l'année dernière (hausse des produits d'exploitation de 26 000€, 294 000€ contre 268 000€ et baisse des subventions de 22 000€, 56 000 € contre 78 000 € effet Covid).

Le solde de l'année est créditeur de 16 959 € contre 141 453 € l'année dernière (effet Covid). Les 124K€ d'écart s'explique principalement par :

- moins 74 000 € effet Covid (diminution des subventions et hausse des charges salariales, plus de chômage partiel) ;
- moins 48 000 € augmentation des petits travaux et équipements ;
- moins 10 000 € hausse des amortissements (augmentation des investissements l'année précédente) ;
- moins 24 000 € hausse des provisions (provision liée à la fin de la DSP - 35% des Immobilisations nettes à fin août 2023).

Enfin, le TCS prévoit cette année d'investir près de 40 000 € en immobilisation et d'augmenter les frais d'exploitation d'environ 15 000 € (nettoyage, Mojjo, divers). Le TCS a décidé de ne pas

modifier les tarifs en 2022-2023 malgré la hausse des Licences FFT, la hausse sera répercutée l'année prochaine + 2€ pour les adultes et + 2€ pour les enfants.

Au vu des résultats financiers le TCS devrait reverser à la Ville une somme de l'ordre de 10 000€ représentant 80% des excédents générés en 2022.

Conclusion

Le TCS dispose d'une bonne santé financière avec des situations excédentaires au cours des 2 dernières années. La gestion optimale de l'association avec la quête de nouveaux adhérents permet une augmentation des recettes. Les investissements et les efforts de l'association pour améliorer l'accueil sont significatifs et permet d'espérer un développement continu de l'association.

Les enfants sont majoritaires au niveau des adhérents et l'association développe une nouvelle offre qui rencontre un succès : tennis santé, cours de yoga (complémentaire), cours de coaching.

Points forts :

Vraie stratégie, projet ambitieux et équilibré, association accueillante et chaleureuse, relations saines et transparentes avec les institutions.

Points de vigilance :

Le club souhaite que la Ville acquiert du foncier à proximité des terrains actuels pour la réalisation d'un terrain de padel. Une étude sur les retombées théoriques doit être conduite (nombre d'adhérents supplémentaires et stratégie de l'association sur les locations de ces courts, redistribution des recettes...).

H. Délégation de service public du cinéma le Capitole

Introduction :

- L'analyse de la Délégation de Service Public est établie sur l'année civile 2021
- Le contrat est conclu pour une période de 5 ans du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2024.

Une récente étude du CNC publiée en mai 2022 souligne une baisse moyenne de la fréquentation de -28% par rapport à la période 2017-2019 et que la baisse de fréquentation est moins forte chez les indépendants (-29%) en comparaison avec les circuits de salles de type Gaumont, Pathé... (-64%), dans les cinémas Arts et Essai (-49%) et en grande couronne (-50%) ou les communes de -20 000 habitants (-59%). Par ailleurs les 15-25 ans et les + 60 ans sont les plus nombreux à revenir au cinéma².

1. Bilan de l'activité :

1.1 Indicateurs d'activités : une fréquentation en hausse de 49,12% par rapport à 2020

Malgré une ouverture de 33 semaines seulement en 2021 (31 semaines en 2020) en raison de la crise sanitaire (fermeture du 1^{er} janvier au 18 mai 2021), le cinéma connaît une fréquentation en hausse de 49,12% par rapport à l'année précédente 2020 dans un contexte national lui aussi en forte hausse (+ 43%). Le cinéma accuse une baisse de fréquentation de 18 % en comparaison à la fréquentation moyenne observée entre 2017 et 2019, avant la crise sanitaire.

Au niveau national cette baisse s'élève à 28%. Si la programmation et les rencontres proposées par le cinéma permettent d'atténuer cette tendance à la baisse, les dirigeants du complexe cinématographique expriment la nécessité de réaliser certains investissements.

Le nombre d'entrées est de 70 976 dont 70 192 payantes (7 mois d'exploitation), contre 47 594 entrées dont 46 931 entrées payantes sur l'année 2020.

Avec un prix moyen de 6,31€, le Capitole reste en dessous du prix moyen français (7,04 € en 2020). Le tarif plein représente 29,92% des entrées, et est en augmentation de 5,8% par rapport à 2020. Ce tarif de 8,80 € est largement favorable par rapport aux différentes offres parisiennes qui culminent jusqu'à 13,50 € pour l'UGC La Défense.

Le tarif moins de 15 ans à 5 € représente 9 251 entrées soit 13,03% des entrées contre 12,51% en 2020.

Le tarif groupe (5 € la place) représente 9,49 % des entrées cette année. Le travail en direction des centres de loisirs et des écoles est un élément primordial pour le cinéma. La direction du Cinéma communique très fréquemment avec eux, et propose d'avoir des séances privées en matinée.

² 5 raisons sont mises en avant par les spectateurs pour expliquer cette baisse de fréquentation : la perte de l'habitude de se rendre au cinéma (37%), le prix du billet (36%), le port du masque (33%), le recours à d'autres supports et notamment les plateformes de streaming (26%), l'absence de films porteurs (23%).

L'étude souligne également les raisons qui motivent les spectateurs à revenir au cinéma:

Le plaisir de revoir des films (51%), voir des films dans des conditions de confort optimales en termes de son, d'image et de confort (37%), passer un moment en famille ou entre amis (36%).

Les tarifs abonnés (carte d'abonnement ou cartes sans limite) atteignent 9,7% des entrées. Une attention particulière est portée au public sénior avec la mise en place d'un tarif à 4,50 € pour les premières séances de l'après-midi les lundis et jeudis. Cette année, 3577 retraités ont pu bénéficier de ce tarif. En 2021, pour la fête du Cinéma, et la reprise du Festival Télérama il y a eu 1779 spectateurs représentant 2,51% des entrées.

Une programmation culturelle riche et diversifiée :

Pour cette année d'exploitation, 184 films ont été programmés contre 165 en 2020 :

- 87 films en sortie nationale contre 72 en 2020
- 122 films classés Art & Essai (soit 66% des films) contre 112 en 2020
- 80,3% des films étrangers proposés dans leur langue originale (les 20% restant concernant quasi exclusivement les films à destination du jeune public).
- 85 films français (soit 46,2% des films).
- 51 films grand public (soit 19,7% des films).
- 56 films enfants (soit 21,6% des films) : ces films peuvent être Art et Essai, Grand Public ou projetés dans le cadre des dispositifs scolaires
- 1 opéra diffusé, retransmis de l'Opéra Bastille à Paris

Au cours de cette année et malgré un contexte sanitaire très difficile, le cinéma a pu programmer plusieurs rencontres.

- **10 rencontres** avec notamment des réalisateurs ou des acteurs comme :

Quentin Reynaud, Emmanuel Courcol, Benjamin Lavernhe et Nicolas Boukhrief, co-scénariste du film et réalisateur, la réalisatrice Valérie Müller en partenariat avec le théâtre Jean Vilar, la comédienne Hyam Abbass en partenariat avec le théâtre Jean Vilar, la réalisatrice Valérie-Anne Moniot en partenariat avec la mairie de Suresnes dans le cadre de la campagne de prévention octobre Rose, la réalisatrice Kamir Aïnouz, le réalisateur Fabrice Maruca, Vincent Maël Cardona, et l'actrice Macha Méril.

- 4 animations :

- « Douce France » séance débat en partenariat avec Suresnes Information Jeunesse,
- « A star is born », en partenariat avec le théâtre de Suresnes Jean Vilar, rencontre avec l'acteur Jean-Christophe Hembert qui a choisi ce film dans le cadre d'une carte blanche,
- « Convention citoyenne », débat dans le cadre du Festival de la Transition Écologique,
- Halloween au Capitole projection des films (« l'étrange Noël de M. Jack » et « l'exorciste »).

- **7 Ciné-club** : nouveauté de l'année 2021, le ciné-club a réuni 88 participants
- **Le Festival du Film Musical** : il y a eu 14 films proposés et 753 spectateurs ont pu bénéficier de la programmation³.

- Cette année, **le festival Télérama** a permis aux spectateurs de (re)découvrir les grands films à un tarif unique de 3,50€ (sur présentation du pass disponible dans le Télérama),
- **6 ciné-goûters**, depuis la fin de l'opération Ciné-Goûter initiée par Le Conseil Départemental et stoppée en 2015, le Capitole a assumé seul la prolongation de l'opération en proposant des films de qualité pour un jeune public sur des rendez-vous réguliers,
- **1 opéra en direct du Palais Garnier de Bastille et d'Europe** : « la flûte enchantée »,
- **21 films en avant-première.**

Une politique forte en matière d'éducation à l'image :

En 2021, 18 603 spectateurs (dispositifs scolaires inclus) sont venus découvrir des œuvres à destination du jeune public, il représente 21% des entrées totales.

Le dispositif « *Écoles et cinéma* », connaît un ralentissement au niveau national les inscriptions ont diminué notamment en raison des choix de programmation trop ardues pour un jeune public :

- 2020 - 2021 : 4 écoles primaires et 2 maternelles de Suresnes (1038 élèves) inscrits,
- 2021 - 2022 : 3 écoles primaires et 2 maternelles (948 élèves) inscrits.

Le dispositif « *collège au cinéma* », dont le Capitole est toujours le coordonnateur départemental, a concerné 6 films présentés à 104 élèves du collège Emile Zola contre 2 films en 2020 présentés à 54 élèves du collège Emile Zola et Jean Macé.

Le dispositif « *lycéens et apprentis au cinéma* » n'a pas pu être réalisé en raison du calendrier chargé des lycéens (échéance du baccalauréat etc...).

Les entrées des centres de loisirs de Suresnes représentent 2 257 entrées, soit 70% des entrées réalisées sur les centres de loisirs. Le cinéma accueille également d'autres centres de loisirs :

- 438 enfants de Nanterre,
- 512 enfants de Saint Cloud,
- 217 enfants de Sèvres.

Le cinéma le Capitole est le seul cinéma des environs à accepter les Pass 92 du Conseil Départemental permettant à chaque collégien des Hauts- De-Seine de disposer d'un portefeuille numérique de 60€ à dépenser dans les activités sportives et culturelles .

1.2 Evaluation de la qualité du service

Les partenariats :

La ville de Suresnes reste le partenaire privilégié du Capitole.

Avec le CCAS, 1 000 cartes de 4 places soit 4 000 places dans le cadre des cadeaux de Noël aux seniors ont été vendues et ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021.

180 personnes retraitées de la ville ont bénéficié d'une séance prise en charge par le CCAS, un jeudi par mois.

Par ailleurs, 3 757 personnes retraitées de la Ville ont bénéficié d'un tarif préférentiel à 4€50 le lundi et jeudi à la première séance de l'après-midi.

Avec le MUS une rencontre autour du film Mary Poppins a été organisée. Le partenariat avec l'association Jean Wier (association qui prend en charge des personnes atteintes de troubles psychiques-partenaire la Ville dans le cadre du CSLM) pour des séances adaptées en matière de programmation s'est poursuivi même si la crise sanitaire a eu un impact important (110 places contre 140 places l'année précédente).

Le Théâtre Jean Vilar est aussi un partenaire privilégié du Capitole. Cette année, il a été mis en place conjointement trois rencontres autour des films « Danser sa peine », « A star is born » et « Gaza mon amour ».

Le cinéma Le Capitole a mis en place depuis 2017 un service « place de stationnement » pour ses cinéphiles, pour 2,10€ en plus de leur ticket, ils profitent de 3h de stationnement au parking Effia (Henri IV).

La communication :

La crise sanitaire a incité le capitole à dynamiser sa communication digitale avec des propositions thématiques sur son site internet, des partages d'extraits de films musicaux, des jeux concours...

Depuis 2021, les Suresnois peuvent acheter directement leurs billets sur internet à partir du site cinema-lecapitole.com et se présenter directement en caisse afin de rentrer en salle sans faire la queue. 8 101 billets ont été vendus par l'intermédiaire du site internet contre 1 752 billets en ligne en 2020.

Outre le site internet, la communication est diffusée à travers divers supports⁴. Le programme est affiché toutes les semaines dans les panneaux municipaux. Les supports de communication ont par ailleurs été harmonisés de telle sorte que l'ensemble des affiches reprenne à ce jour la maquette des affiches A3, renforçant ainsi le visuel du Capitole.

2. Bilan humain & financier :

2.1 Bilan des ressources humaines :

Le cinéma compte 8 salariés (contre 7 en 2020):

- une gérante / programmatrice (à temps partiel),
- un directeur, un directeur adjoint,
- un comptable (à mi-temps),
- deux opérateurs,
- deux agents d'accueil (contre un en 2020).

-
- ⁴ Un affichage dynamique dans le hall ;
 - 1500 programmes hebdomadaires disponibles au cinéma et diffusés dans les différents lieux culturels de la Ville ;
 - La fabrication d'affichettes hebdomadaires avec un affichage supplémentaire dans les panneaux municipaux ;
 - La diffusion par mail d'une newsletter (2400 abonnés)
 - Un concours internet permettant de gagner des places pour des soirées spécifiques
 - La communication du programme d'animations dans la presse et sur les sites internet spécialisés
 - Une rubrique spécifique « coup de cœur du directeur » du cinéma dans le Suresnes Mag
 - La communication de notre programme et de nos animations sur le site de la Ville de Suresnes
 - Le programme en direction des enfants et des scolaires est envoyé régulièrement dans les écoles et les centres de loisirs
 - 1 752 réservations ont été faites via la vente en ligne
 - Un compte Instagram et Facebook

2.2 Bilan Financier :

Le délégataire a réalisé un chiffre d'affaires (billetterie, recette confiserie, recettes annexes) de 462 337 € contre 312 333 € soit une variation de 48 %. Ce résultat est soutenu par un bon chiffre d'affaires et la mobilisation des aides covid liées à la crise sanitaire.

Grâce aux différentes aides « covid », subventions d'exploitation et allègement de charges, il a été réalisé un résultat d'exploitation de 84 765 € très nettement supérieur au budget prévisionnel (13 567 €). Le cinéma Le Capitole doit ainsi reverser à la ville 40 % de la différence, soit 28 479 €, au titre de la redevance de retour à meilleure fortune.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 639 674 €, dont 62% de recettes billetteries, 27,5% de subventions et 9% de confiserie. En 2020, les recettes d'exploitation s'élèvent à 464 767 € et 60,7% de recettes billetteries, 32% de subventions et 6% de confiserie.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 177 338 € contre 152 434 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,34%. Elles se déclinent ainsi : 64% liées à l'achat et la distribution des films, 30% dédiés aux salaires et 6% aux charges courantes.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 554 909 € contre 449 846 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,36%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 105 252,80 € contre un bénéfice de 35 630,04 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 195,40%.

Conclusion

Si l'année 2021 se traduit par une fréquentation supérieure à celle constatée sur un plan national, cette dernière est dépendante de la programmation, des conditions d'accueil au sein du cinéma, des actions de médiation pour faire connaître l'équipement au public et notamment à ceux les plus éloignés de la culture et d'une communication ciblée.

Le Capitole a réussi à dépasser les résultats du marché national et des salles similaires environnantes des Hauts de Seine, grâce notamment à la pertinence de sa programmation, son investissement auprès du public scolaire et la variété des animations proposées.

I. Délégation de service public du théâtre Jean Vilar

Introduction :

- Le contrat de délégation de service public du théâtre Jean Vilar confie par concession à la SEM du théâtre la gestion, l'exploitation et l'entretien de son théâtre municipal, en vue d'assurer une programmation artistique et culturelle de qualité.
- Le contrat a été conclu pour une période de 5 ans du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

1. Bilan de l'activité :

1.1 Indicateurs d'activités :

Le théâtre a accueilli 15 665 spectateurs sur l'année 2021 contre 16 512⁵ spectateurs en 2020. Cette baisse s'explique par la fermeture des théâtres entre janvier et mi-mai 2021, puis la mise en place d'une jauge réduite au printemps 2021. Le théâtre, pour atténuer l'impact de la fermeture a renforcé sa programmation en automne en proposant 50 représentations (soit + 50 % par rapport à une programmation classique). Ainsi sur l'année 2021, 74 représentations ont pu avoir lieu contre 32 en 2020.

- Festival Suresnes Cités Danse : 7 représentations sans public, donc 5 ont été filmés en direct et une a fait l'objet d'une captation. 67 représentations ont été maintenues hors festival : 24 en théâtre, 27 jeune public, 5 en danse, 6 en jazz et musique du monde, 4 en musique classique/opéra et 1 en cirque,
- 1 production déléguée a été réalisée autour du spectacle « One Shot » d'Ousmane Sy et 3 spectacles sont partis en tournée soit 22 représentations contre 15 l'année dernière : « Magma » (2 représentations et 7 annulations), « Massiwa » (9 représentations et 16 annulations) et « l'Expat » (11 représentations et 12 annulations),
- 150 jours de mises à disposition de salles ont été comptabilisés pour des résidences contre 58 en 2020.

En termes de fréquentation, sur les 15 665 spectateurs, 4 931 sont des jeunes soit un taux de 31%.

Le théâtre a organisé en 2021 des actions de sensibilisation en direction des publics :

- Des ateliers : théâtre autour d'Andromaque le 17 octobre (7 participants) et lecture à voix haute avec les Tréteaux de France (7 participants),
- Des bords de scène : le 12 novembre autour de Coup de Grâce : 40 participants et le 26 novembre autour de « Ploutos, l'argent dieu » : 30 participants.,
- Des répétitions publiques : « Apollinaire » le 2 octobre (2 participants), « Andromaque » le 6 novembre (23 participants) et « Hip hop opening » (36 participants),
- Un avant-concert le 10 octobre autour du concert « Portraits Romantiques » : 20 participants,
- Une dédicace avec la librairie Lu&cie autour du spectacle « Tous les marins sont des chanteurs » de François Morel : 40 participants,
- « Des visites de théâtre » : 5 visites dont 2 dans le cadre des journées européennes du patrimoine : 197 visiteurs,

⁵ Pour rappel, l'édition 2020 de Suresnes Cités Danse s'est déroulée au théâtre André Malraux dont la jauge s'élève à 850 places. 7866 spectateurs y avaient participé. Pour rappel, en 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire, le théâtre avait connu une fréquentation de **35 056 spectateurs.**

- Un hommage à Jean Vilar avec Robin Renucci le 21 novembre : 22 personnes,
- Une table ronde autour de l'Art et la Liberté le 14 novembre : 10 participants,
- 1 conférence avec le Mont Valérien le 16 novembre autour de « Mémoires de Résistance » : 86 personnes,
- 2 « Dimanche en famille » : 238 personnes,

Le théâtre travaille également en étroite relation avec les autres équipements culturels du territoire et a ainsi proposé au sein des établissements locaux : des expositions (médiathèques, maisons de quartier), des ateliers d'initiation au hip hop et un mini concert à la médiathèque, trois cartes blanches au cinéma le Capitole, une visite de l'exposition du Musée suivi du spectacle « Si'i », des représentations extérieures au Mont Valérien avec le spectacle Autour de notre jeunesse.

Concernant les propositions scolaires, 9 visites scolaires ont été proposées (163 élèves) et 3 répétitions publiques (151 élèves). Le théâtre participe également au dispositif Le Chemin des Arts (Conseil Départemental), au dispositif Ermes (Education Nationale), aux stages PAF de l'Académie de Versailles qui visent à la formation des enseignants. Le théâtre a également développé le projet PACTE, un projet mené avec une classe de 1^{ère} du lycée Paul LANGEVIN et un EHPAD afin de créer un échange autour de la lecture de textes mené par le comédien Stanislas Siwiorek.

Concernant le dispositif Cités Danse Connexions, 8 classes soit 200 élèves ont participé au dispositif dont 5 classes de Suresnes.

1.2 Evaluation de la qualité du service

Une étude réalisée par le **Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)** du ministère de la Culture en début d'année 2022, souligne que la reprise de la fréquentation est plus modérée dans les équipements culturels (notamment au cinéma et au théâtre) en raison de la crainte liée à la propagation du virus dans les lieux clos, au port du masque, au développement du télétravail et à des changements d'habitude. Avec un taux de fréquentation de 75 % au 1^{er} semestre (85 % au 1^{er} semestre 2020) et de 78% au 2^{ème} semestre (94% au 2^{ème} semestre 2020) la baisse de fréquentation est moindre que celle constatée au niveau national : -25% ;

Ce résultat de fréquentation est soutenu par des choix de programmation notamment en termes de jeunes publics où la saison 2020/2021 a connu les 1^{ers} dimanches en famille qui ont rassemblé 238 personnes autour d'un spectacle et d'un atelier culturel. Ce résultat s'explique également par une politique soutenue en matière de relations publiques avec une trentaine d'actions de médiation culturelle auprès du public et notamment les plus éloignés de la culture (EHPAD, maisons de quartier, square...).

2. Bilan humain & financier :

2.1 Bilan RH :

Le théâtre compte 17 salariés :

- 1 directeur et 1 assistante de direction,
- 1 administratrice avec une équipe dédiée à la gestion du théâtre (1 chargée d'accueil, 1 responsable billetterie, 2 chargées de production et d'administration, 1 comptable)
- 1 secrétaire générale et son équipe dédiée à la communication, aux actions de médiation, aux relations publiques, aux artistes et aux actions partenariales (1 chargée des relations publiques, 2 chargées de communication)
- 1 directeur technique avec 1 régisseur plateau et 1 régisseur principal
- 1 gardien

- 1 agent d'entretien

L'équipe n'a pas évolué par rapport à l'année dernière. Le théâtre a eu recours à des vacataires pour l'accueil du public et des intermittents du spectacle pour la régie du plateau.

Le budget de la masse salariale s'élève à 1 035 964 € soit une progression de 2%.

2.2 Bilan Financier :

Malgré le contexte sanitaire, l'année 2021 présente un résultat positif de 6 924 € contre 1 791 € en 2020. La répartition des entrées par tarif se décline ainsi : le tarif plein (14% des entrées), le tarif adhérent liberté duo (16%) des entrées alors que le tarif abonné (6%). Le tarif scolaire représente 17% des entrées.

Les produits :

En 2021, les produits sont d'un montant de 2 775 678 € HT contre 2 596 634 € HT en 2020 soit une augmentation de 179 044 €.

Les recettes de billetterie : Les recettes sont de 249 461 € HT en 2021 (282 376 € HT en 2020).

Les recettes de diffusion et produits annexes : Avec 22 représentations en tournée, les recettes de diffusion ont généré des ressources complémentaires qui atteignent 170 739 € (contre 223 500 € l'année précédente).

En 2021, les produits annexes, remboursements de frais représentent 47 330 € HT contre 46 119 € HT en 2020.

Les subventions publiques : Pour l'année 2021, les aides publiques d'un montant de 2 299 276 € TTC sont en hausse par rapport à 2020 (+13% : la DRAC et le Département ont augmenté leurs subventions) et représentent près de 82% des produits.

La ville de Suresnes a maintenu sa subvention de 1 722 496 TTC.

Le département ayant fusionné en 2018, l'aide attribuée au titre du fonctionnement (200 122 €) et l'aide attribuée au titre des activités de Cités danse connexions (195 886 €) sont regroupées dans une subvention globale versée par le Département à hauteur de 396 008 €.

La DRAC a subventionné le théâtre à hauteur de 146 901 € et le Conseil Régional à hauteur de 32 197,56 €, spécifiquement alloués au festival Suresnes Cités Danse.

Les charges :

En 2021, les charges sont d'un montant de 2 768 754 contre 2 594 146 € en 2020 avec 1 035 964 € pour la masse salariale de l'équipe permanente (40%), 844 143 € (30%) pour le budget artistique, 302 305 € dédiés à la communication (11%) et 181 271 € (6,5%) à la diffusion.

Conclusion

- Le délégataire présente un résultat positif de 6 924 €.
- Si l'année 2021 se traduit par une fréquentation légèrement supérieure à celle constatée sur un plan national, cette dernière est dépendante de la programmation, des conditions d'accueil au sein du théâtre, des actions de médiation pour faire connaître l'équipement au public et notamment à ceux les plus éloignés de la culture et d'une communication ciblée.
- La fréquentation du théâtre pâti encore des conséquences du COVID (difficile retour dans les salles, changements d'habitudes...).